DÉPOT LÉGAL
Rhône
n° 192
1882

Deuxième Année. — N° 185 CINQ CENTIMES Mardi 28 Février 1882

LE RÉVEIL LYONNAIS

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON 1893

JOURNAL QUOTIDIEN REPUBLICAIN RADICAL INDEPENDANT

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
LYON, RHÔNE, LOIRE, AIN, ISÈRE, SAÔNE-ET-LOIRE.	5	10	18
HORS DE CES DÉPARTEMENTS.....	8	16	30
ÉTRANGER (Union postale).....	12	24	48

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste

ADRESSER TOUTES LES CORRESPONDANCES ET LES ABONNEMENTS
8, Rue des Marronniers, **A M. Tony LOUP**, Directeur-Administrateur

Rédacteur en Chef : FRÉDÉRIC COURNET

ANNONCES
Les Annonces et Réclames sont reçues exclusivement
A Lyon, chez M. Victor FOURNIER, 14, rue Confort
A Paris, chez MM. AUDBOURG et Cie, *10, place de la Bourse*
BUREAUX DE VENTE : 14, RUE QUATRE-CHAPEAUX

UNE
RÉVOLUTION DANS LE JOURNALISME

A partir d'aujourd'hui
LE
RÉVEIL LYONNAIS

Journal politique quotidien, républicain indépendant

80,000 Lecteurs

Assure tous ses abonnés à la Cie

LE SECOURS

AU CAPITAL DE DIX MILLIONS
18, Rue des Pyramides, Paris

CONTRE les ACCIDENTS

Il sera remis à tout abonné, victime d'un accident quelconque, en dehors ou dans l'exercice de ses fonctions

UNE INDEMNITÉ
DE
2 FRANCS PAR JOUR
pendant six mois

L'abonnement assurant l'indemnité en cas d'accident, est de 22 francs par an pour Lyon et les départements limitrophes, et de 34 francs pour les autres départements.

Il sera facultatif de ne payer l'abonnement que par douzième, soit :

2 francs par mois pour Lyon et les départements limitrophes.

3 francs pour les autres départements.

En payant le premier mois, il sera remis à l'abonné une police d'assurance garantissant son indemnité.

Les abonnements sont reçus, à dater d'aujourd'hui, dans nos bureaux, rue des Marronniers, 8, ou par mandat-poste.

Vu le nombre considérable d'abonnements qui nous arrivent, nous avons doublé notre personnel : Les abonnements sont reçus de

Huit heures du matin à minuit.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES
DU 26 FÉVRIER

ALPES-MARITIMES
Grasse

Léon Renault, républicain..	(élu)	8000
Maraour, id.....		1000
Pollion de Masini, id.....		468
Borniol, id.....		1443
Giraud, id.....		2019

BASSES-PYRÉNÉES
Oloron

Henri Rey, rép.....	(élu)	

Première circonscription de Pau

Emile Garet, rép.....	(élu)	7094
Charles Fourcade, bonap.....		4640

GARD
Uzès

Bonnefoy Sibour, républicain....		1066
Fernand Roux, id.....		2181
Martin, id.....		1307
Adolphe Pieyre. légitimiste.....		1403

(BALLOTTAGE)

HÉRAULT
2e circonscription de Béziers

Sigismond Lacroix, radical.....		4449
Michel Vernière, opportuniste...		6150
Joseph Chauvet, monarchiste....		4381

(BALLOTTAGE)

PAS-DE-CALAIS
1re circonscription de St-Omer

Gémy-Fontenier, républicain....		3113
Hermant-Bouquillion, id.....		2992
Lefebvre du Prey, monarchists..		4285

SARTHE
Première circonscription du Mans

Leporché, rép.....	(élu)	12308

2e circonscription du Mans

Paillard-Ducléré, rép.....		9733
Haentjens, bonap.....	(élu)	10062

Saint-Calais

Godefroy Cavaignac, rép....	(élu)	10015

SEINE
Onzième arrondissement

Cadet, républicain op.....	(élu)	6938
Gelez, employé, id.....		654
John Labusquière, rép. rad. ouv.		3258

SOMME
1re circonscription d'Abbeville

Carette, républicain.....	(élu)	10189

2e circonscription de Péronne

Lamarle, républicain.....		1058
Cattiaux, id.....		1997
Sarot, id.....		196
Toulet, id.....		3954
Destourmel, id.....		4355

(BALLOTTAGE)

VAUCLUSE
Orange

Jules Gaillard, radical.....	(élu)	5905
Eugène Raspail ,opportuniste...		5271

ROANNE ! BESSÈGES !

C'est de mieux en mieux, ou, si l'on préfère, de plus fort en plus fort, comme chez Nicolet.

A Roanne, onze Schylock industriels ont résolu de réduire par la famine toute une population ouvrière.

Ils ferment donc leurs ateliers, imposant ainsi la grève à plus de trois mille honnêtes citoyens, dont le crime est de de pas vouloir être le troupeau taillable et corvéable à merci de ces loups-cerviers de l'usine.

Pas de travail, pas de pain. C'est la loi dure qui pèse sur le pauvre. Pas de de pain ni pour l'homme, ni pour la femme, ni pour les enfants, ni pour les vieux parents. C'est affreux. C'est l'épouvantable misère avec toutes ses affres, toutes ses angoisses et toutes ses douleurs.

Qu'est-ce que cela fait à nos exploiteurs sans entrailles. Pour eux, l'ouvrier est de la chair d'usine, comme le soldat est de la chair à canon.

Sans se soucier, le cœur léger, la panse pleine, ils ont décrété, du haut de leurs millions, le malheur d'un grand nombre de familles et la ruine possible de la Cité.

Pourquoi aussi ces ouvriers ont-ils l'audace de réclamer un salaire moins exigu et élèvent-ils la prétention de rogner les bénéfices du patron.

Il en est un qui, — je ne veux pas dire qui gagne, car il ne gagne pas, — qui retire annuellement de son exploitation la modique somme de 120,000 francs. Si ce pauvre homme faisait droit aux réclamations de ceux qui produisent la plus grosse partie de cette somme, il serait réduit à n'encaisser que 102,000 fr. Ne serait-ce pas scandaleux? Il préfère affamer les pauvres gens. C'est le plus riche, dit-on ; aussi est-ce le plus acharné.

Des tentatives de conciliation ont été faites. Elles venaient, est-il besoin de le dire, des travailleurs. Leur patience et leur abnégation ont été de tout temps admirables.

Les onze affameurs n'ont pas voulu entrer même en pourparlers.

Ils exigent que les récalcitrants viennent à eux, en suppliants, la corde au cou sans doute, et la chaîne aux pieds.

Nous n'avons pas entendu dire — et nous nous en félicitons — que l'infanterie, l'artillerie et la cavalerie aient été appelées pour protéger les affamés contre l'inhumanité des affameurs.

Nous n'avons pas trouvé jusqu'à ce jour l'occasion d'applaudir le ministère. Elle nous est offerte, et nous la saisissons.

Mais que veut dire ce défilé de soldats du côté de Molières et de Bessèges? Quelle politique criminelle se cache sous cette dépêche ; « l'autorité s'est enfin décidée, hier soir à prendre des mesures énergiques. Une réunion de cinq à six cents grévistes qui s'était formée en dehors de la ville, a été dispersée par la troupe. »

C'est qu'à Molières, c'est qu'à Bessèges, ce ne sont pas les patrons qui font grève, ce sont les travailleurs. Contre ces derniers tout devient permis, tout est légal,... mais souverainement injuste.

A Roanne, le gouvernement qui comprend ses devoirs, reste neutre entre patrons et ouvriers. Qu'ils règlent entre eux leur différent. Lui se refuse avec raison à intervenir.

A Bessèges, le gouvernement qui continue à comprendre ses devoirs, s'interpose entre ouvriers et patrons. A lui de prendre « des mesures énergiques ». Son intervention est d'ordre public.

Dirigeants hypocrites et pervers, vous êtes bien toujours les mêmes ! Deux poids, deux mesures, deux consciences, deux visages ; votre duplicité seule est unique en son genre.

Le gouvernement qui se prépare à quelque horrible coup de Jarnac contre les malheureux grévistes de Bessèges, prend ses précautions. Il les fait jésuitiquement calomnier, par avance, au moyen du télégraphe. « On fait aujourd'hui la paie aux ouvriers des Mines de Roche-Sadoule. Il est à craindre qu'un grand nombre d'entre-eux restent dans les cabarets où ils seront très exposés aux sollicitations des grévistes. »

Comme ce « il est à craindre » vous a un certain parfum de sacristie. C'est ainsi que Bazile s'exprime. En lisant cette dépêche on sent que la Compagnie s'est demandé si elle ferait la paie à ses ouvriers, et si il n'était pas préférable pour elle de les laisser mourir de faim plutôt que de leur fournir l'occasion de boire.

Il ressort évidemment de cette dépêche que si les mineurs de Roche-Sadoule ne retournent pas au travail, les grévistes seront accusés d'avoir attenté, par leurs manœuvres, à la « liberté du travail » et traités avec la dernière rigueur.

Ceci nous explique pourquoi nos jésuites du ministère se sont décidés à prendre d'énergiques mesures.

Frédéric COURNET.

DÉPÊCHES DE NUIT

Fil télégraphique spécial

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

Paris, 27 février.

Les Sociétés étrangères

M. Alfred Naquet a soumis récemment à la Chambre des députés une proposition ayant pour but d'ajouter à la loi de 1867 sur les sociétés un acticle additionnel, ainsi conçu :

« Les dispositions contenues dans la présente loi, et particulièrement dans les articles 1 à 19, 34 à 44, sont applicables aux sociétés étrangères établies ou à établir en France, qui y font ou feront appel au crédit et dont les titres émis ou vendus donneront lieu à des transactions, soit sur le marché officiel de la Bourse, soit sur le marché libre, par l'intermédiaire d'agents de change, de courtiers ou de banquiers. Un règlement d'administration publique, délibéré en Conseil d'État, déterminera les conditions d'application de ces dispositions. »

La commission d'initiative se fondant sur ce que les sociétés étrangères s'installent sur notre marché, font appel à nos capitaux et opèrent concurremment avec nos sociétés d'assurances et de crédit, sans offrir au public aucune des garanties exigées par la loi de 1867, a décidé qu'il y avait lieu de prendre en considération la proposition de M. Alfred Naquet.

M. Brugnot a rédigé un rapport en ce sens, il a été distribué aujourd'hui aux députés.

La Revision

La gauche du Sénat s'est réunie aujourd'hui sous la présidence de M. Leblond.

MM. Guyot, Guillempu, Marcel Barthe, Bernard, Ribière et Faye ont pris la parole.

Le groupe s'est prononcé pour la revision limité à la condition qu'elle serait proposée par le gouvernement.

M. Faye a émis l'avis qu'il serait bon de communiquer cette résolution aux deux autres groupes.

Il a présenté l'ordre du jour suivant :

« La gauche républicaine acceptant le principe de la revision limitée de la Constitution s'en rapporte pour l'opportunité à la sagesse du gouvernement. »

Cet ordre du jour a été adopté à l'unanimité.

La réunion s'est séparée après cette action d'éclat.

Les victimes du Deux-Décembre

La commission supérieure des victimes du Deux-Décembre s'est réunie ce matin sous la présidence de M. Develle.

Malheureusément les commissions départementales n'ont pas apporté tous les soins désirables dans l'examen des dossiers qu'elles ont transmis au ministre de l'intérieur.

D'autre part, si les Chambres acceptent de porter de six à dix millions le chiffre des indemnités à accorder aux victimes du Coup d'Etat, ainsi que le demandent MM. Jules Roche, Beauquier, Pradon et Rossellі-Mollet, il y aura lieu de procéder à une nouvelle répartition.

Monopole des agents de change

M. Dréo, député du Var, déposera demain ou après-demain, sur le bureau de la Chambre, une proposition de loi tendant à la suppression du monopole des agents de change.

Enseignement secondaire

La Commission de l'enseignement secondaire privé a nommé M. Compargre rapporteur, après avoir réduit de 6 à 2 le nombre des licences exigés dans les établissements secondaires libres, d'après le projet Paul Bert. La loi ne sera appliquée qu'à partir du 1er octobre de l'année qui suivra celle de sa promulgation.

Grève de Bessèges

Les délégués de l'extrême-gauche qui s'étaient rendus à Grand'Combe ont tenu une réunion dans l'après-midi et ont décidé de faire convoquer le groupe de l'extrême-gauche pour après-demain afin de donner au groupe connaissance de leur rapport et de prendre une décision.

Statistique des Opinions religieuses

La commission vient de rejeter, sur le rapport de M. Guillot, député de l'Isère, la proposition de M. Talandier, tendant à établir la statistique des opinions religieuses en France.

Vote des Electeurs absents

Est prise en considération, sur la rapport de M. Julien, la proposition de M. Labuze, tendant à assurer dans toutes les élections le vote des électeurs absents,au moyen d'enveloppes adressées au maire et contenant la carte et le bulletin de vote de chaque électeur.

Le Serment religieux

A été prise en considération, la proposition de M. J. Roche, tendant à supprimer le serment religieux prêté devant les tribunaux soit par les témoins soit par les jurés, ainsi que les emblêmes religieux qui décorent les prétoires.

Propositions Boysset et Langlois

Enfin, ont été également adoptées les propositions Boysset, tendant à la suppression des Facultés de théologie, et Langlois, sur les assurances agricoles.

SÉNAT

LA SÉANCE

Séance du 27 février

PRÉSIDENCE DE M. LE ROYER

La séance est ouverte à deux heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

LES TRAITÉS DE COMMERCE

M. Tirard, mtnistre du commerce, communique le projet de loi réglant les relations commerciales avec l'Angleterre. Il demande l'urgence, qui est déclarée.

Le projet est renvoyé à la commission chargée du traité de commerce franco-italien.

La séance est suspendue, afin d'attendre le rapport de la commission.

M. Teisserenc de Bort fait, au nom de la Commission du traité Franco-Italien, un rapport verbal sur le projet de loi déposé au commencement de la séance par le ministre du commerce.

Après des explications des ministres du commerce et des finances, la Commission propose au sénat l'adoption du projet qui a pour résultat de proroger l'application des tarifs actuels jusqu'au 15 mai. A partir de cette époque l'Angleterre aura le traitement de la Nation la plus favorisée. Mais la France garde sa liberté d'action dans le cas où l'Angleterre procéderait à un prélèvement... de ses tarifs.

On passe à la discution immédiate. Les articles 1 et 2 ainsi que l'ensemble du projet sont adoptés.

La séance est levée à 4 h. 35.

Séance mardi à 3 heures.

LES JOURNAUX

Paris, 27 février.

Le *Parlement* dit que le gouvernement ne doit pas se laisser troubler par les protestations de certains députés contre l'envoi de troupes à Bessèges. Le gouvernement a fait son devoir, l'opposition en ferait autant si elle devenait gouvernement.

— La *République française*, parlant de la question égyptienne, dit qu'il ne suffit pas de repousser l'intervention turque, il faut encore éviter tout ce qui pourrait y conduire.

— Le *Journal des Débats* dit qu'il faut rendre justice à tous les cabinets qui se sont succédés depuis l'avènement de M. Grévy, qui surent comprendre leur mission et remplir la tâche de la France en Afrique.

— La *Paix* ne croit pas que le rétablissement du certificat d'études fasse avancer les affaires de la liberté.

— Le *Rappel* voudrait surtout savbir si le gouvernement est partisan du Concordat ou non.

— Le *Caulois* dit que M. Jules Ferry, en repoussant le certificat d'études, a rendu un véritable service au bon sens et à la liberté.

— Le *Soleil* dit que ce serait mettre la charrue avant les bœufs que de rétablir la mairie centrale de Paris avant de savoir quelles seront définitivement les attributions du conseil municipal.

LA GRÈVE DE BESSÈGES

Bessèges, 27 février.

Le calme est complet. Le travail est arrêté partout.

On maintient cependant les feux aux fourneaux.

Hier, 2,000 grévistes s'étaient réunis dans un enclos fermé situé dans le village de Charbes, à un kilomètre de Bessèges.

Immédiatement, un détachement de cavalerie et d'infanterie, conduit par le commissaire de police, fit irruption dans le lieu de réunion.

Le commissaire de police demanda à M. Fournière ses nom, prénoms et profession et dressa procès-verbal.

Le propriétaire de l'enclos protesta énergiquement contre cette violation de domicile.

Les grevistes crièrent : vive la grève ! vive la République !

M. Fournière est bousculé.

Un officier menace de charger la foule parmi laquelle il y a des femmes et des enfants.

M. Fournière et ses amis adjurent la foule de se retirer.

La foule évacue l'enclos,

Les troupes sillonnent la route et observent les usines et ateliers.

Le travail continue aux mines de Molières.

On a opéré quelques arrestations.

On a fait, aujourd'hui, la paie aux mineurs de Lalle. On dit que demain le travail reprendra dans cette mine.

INTÉRIEUR

Paris, 27 février.

L'ANNIVERSAIRE DE VICTOR HUGO

Hier, par ordre du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, le Théâtre-Français a donné en matinée, une représentation gratuite en l'honneur de Victor Hugo, qui vient d'accomplir sa quatre-vingtième année.

On a joué *Hernani*, devant une salle naturellement comble : tout Paris littéraire s'est pressé hier soir dans les salons du petit hôtel de l'avenue Victor Hugo. Les fleurs, les couronnes,y affluent depuis deux jours ; le défilé va continuer aujourd'hui dimanche ; cette année le Comité des jeunes gens, pour la plupart inconnus, qui, l'an dernier, avaient fêté le poète, s'est réuni de nouveau et a décidé d'offrir à Victor Hugo un souvenir de la fête de l'an dernier ; ils ont fait choix, chez Barbedienne du *Moïse de Michel-Ange*, c'est un admirable bronze, posé sur un socle en velours rouge ; une plaque de cuivre appliquée sur le socle porte l'inscription suivante : *A Victor Hugo, le Comité d'initiative de la fête du 27 février 1881. MDCCCLXXXII.*

C'est ce soir qu'a lieu le dîner des amis que nous avons annoncé.

***

L'anniversaire du 24 février a été dignement fêté par le comité républicain du 15e arrondissement de Paris, à la salle Dauvergne, 20, avenue Lowendal, sous la présidence du citoyen Farcy, le sympathique député de l'arrondissement, assisté de plusieurs députés, parmi lesquels nous avons remarqué MM. de Douville-Maillefeu, Chavanne (Loire), Lefèbre (Seine-et-Marne), Letellier et Mauguin (Algérie), Forné, Michaud (Aube).

Quatre cents personnes avaient répondu à l'appal du comité.

Plusieurs toasts ont été portés : par le citoyen Farcy, à la République, à Ledru-Rollin, à la liberté et au suffrage universel ; par le citoyen Maillefeu, à la Convention libératrice des superstitions ; par le citoyen Marius Chavanne, à la liberté communale et à la nomination prochaine du maire de Paris, et par le citoyen Lefébre, à la solidarité de la province et de Paris ; par le citoyen Letellier, à l'union des colonies et de la métropole.

Le banquet a été terminé par de nombreux cris de : Vive la République.

Le président, CHEREST.
Le secrétaire, A. PETIT.

LE SUCCESSEUR DE M. CAMBON

On parle de M. Vel-Durand, pour remplacer M. Paul Cambon au secrétariat général de la préfecture de police.

NOMINATIONS MILITAIRES

Par décret publié ce matin au *Journal officiel*, ont été nommés au grade de général de brigade dans la 1re section du cadre de l'état-major-général de l'armée :

M. Galland, colonel au 54e régiment d'infanterie de ligne, en remplacement de M. le général Bardin, promu général de division ;

M. Régnier, colonel d'infanterie hors cadre, chef d'état-major du 18e corps d'armée, en remplacement de M. le général baron Nugues, admis dans la section de réserve ;

M. Charpentier de Cossigny, colonel du 24e régiment d'artillerie, en remplacement de M. le général Lamande, admis dans la section de réserve ;

M. Chevals, colonel du 17e régiment de chasseurs, en remplacement de M. le général Péan, retraité.

A propos de la rentrée des Jésuites

UNE SÉRIE DE QUESTIONS

Paris, 27 février.

On lit dans le *Siècle* :

Certains journaux dévoués à l'ancien cabinet Gambetta se livrent en ce moment à une enquête relative à la reconstitution des congrégations dissoutes ; si nous sommes bien renseignés, cette enquête qui émeut légitimement l'opinion publique aurait été ouverte à une date trop récente ; pour éclaircir ce point, nous nous permettrons simplement de poser quelques questions aux promoteurs du nouveau mouvement anti-clérical : Est-il vrai que dès les premiers jours de novembre, le ministre des cultes a été informé par le préfet de la Haute-Garonne de la reconstitution de l'établissement des jésuites à Toulouse ?

Est-il vrai que la surveillance établie autour de la maison a permis de signaler, jour par jour, les visites faites aux révérends pères, non seulement par nombre de fidèles cléricaux, mais aussi par les membres du clergé de Toulouse et des environs, et notamment par des archevêques, des évêques et même des généraux en activité de service ? Est-il vrai que les amis des pères étaient nantis d'un passe-partout au moyen duquel ils pénétraient à leur gré dans la maison et que les personnes étrangères à la ville s'adressaient à l'un d'eux pour y être introduites ?

Est-il vrai que cinq ou six dépêches au moins ont tenu le ministre au courant des résultats de ladite surveillance, surveillance qui paraît d'ailleurs avoir été exercée avec beaucoup de correction et d'intelligence. Que chacune de ces dépêches réclamait des instructions qui n'ont jamais été données ? Que la dernière de ces dépêches soit antérieure de vingt-cinq jours au moins à la démission du cabinet Gambetta.

Est-il vrai que le dossier de cette affaire a été communiqué : 1° à M. le ministre de l'intérieur ; 2° à M. le président du Conseil, ministre des affaires étrangères et que ce dernier, après en avoir pris connaissance, l'a retourné purement et simplement à M. le ministre des cultes ? Est-il vrai, enfin, qu'à la suite de ce renvoi, M. le ministre des cultes a, de sa propre main, écrit ces mots sur le dossier en question : « à classer » c'est-à-dire à enterrer et que depuis cette époque, il n'a plus été questton de cette affaire ?

Nous restreindrons aujourd'hui notre contre-enquête au seul département de la Haute-Garonne. Les journaux qui ont pris l'initiative de la campagne anti-cléricale n'hésiteront pas sans doute à s'informer des faits auprès des trois anciens ministres que nous désignons dans cette note ; nous attendons avec impatience leur réponse, il importe en effet de savoir si ceux qui dénoncent la reconstitution des congrégations sous le ministère Freycinet ont oublié de la dénoncer sous le ministère Gambetta ; si cet oubli venait à être établi il s'en dégagerait un enseignement utile.

Nous tenons de bonne source que l'article publié par le *Siècle* relativement aux congrégations repose sur des renseignements certains, cet article établit que quelques associations religieuses se sont reconstituées et que M. Gambetta en a été officiellement averti sans avoir aucunement agi ; l'affirmation est absolument exacte à tel point qu'un des nouveaux ministres a été interrogé dès son avènement au pouvoir par divers prélats sur le point de savoir s'il continuerait aux congrégations la bienveillance de l'ancien cabinet. Ce ministre a répondu qu'il ferait respecter la loi.

ALGÉRIE & TUNISIE

Tunis, 27 février.

Départ de M. Roustan

Selon toute probabilité, M. Roustan quittera Tunis samedi prochain, se rendant à Paris pour y prendre les instructions du gouvernement. Il passera ensuite quelques jours chez sa mère et rejoindra son nouveau poste.

Nouvelles du Sud

Les nouvelles du Sud de la Régence sont excellentes. Cent deux Arabes ayant pris part au massacre de l'Oued-Zargua sont actuellement en prison.

Quatre d'entre eux, gravement compromis, par suite de la découverte, dans leurs tentes, d'armes et de cartouches ayant appartenu à des soldats français, avaient été arrêtés et renfermés dans un vagon du chemin de fer pour être conduits à Tunis.

Ces prisonniers ont réussi à s'évader pendant la nuit, en rompant leurs liens et en brisant les portières du vagon.

ÉTRANGER

ANGLETERRE

Le Pape à Québec

Londres, 27 février.

Le *New-York Times* publie une lettre d'invitation faite au pape de transporter à Québec le siège de la papauté; le pape a décliné cette invitation, mais il a répondu que le temps était venu de quitter Rome.

Démission de M. Gladstone

Londres, 27 février.

Le *Daily Telegraph* annonce que dans les cercles politiques on croyait, hier, qu'à la suite de la nomination, par la Chambre des lords, d'une commission d'enquête sur la loi agraire, et vu les difficultés que cela créerait au gouvernement de l'Irlande, M. Gladstone est résolu à donner sa démission; il est probable que M. Gladstone annoncera sa résolution dans une réunion du parti libéral, qui aura lieu aujourd'hui chez lui.

La dissolution de la Chambre et des élections nouvelles paraissent devoir être la conséquence inévitable de la crise actuelle.

ALLEMAGNE

Grand Etat Slave

Berlin, 27 février.

La *Gazette nationale* propose de réunir la Bosnie, l'Herzégovine, la Serbie et la Bulgarie en un grand Etat slave, sous le gouvernement d'un archiduc autrichien.

AUTRICHE

Vienne, 27 février.

Hier a eu lieu une explosion dans la houillère de Léoben en Styrie, il y a 150 morts.

Cette houillère appartient à M. Bontoux, qui l'a achetée dernièrement à une compagnie autrichienne.

L'ÉLECTION DE VILLEFRANCHE

Villefranche, 27 février.

A Messieurs les membres du Comité qui a patronné la candidature de M. Thiers.

Le comité de l'Alliance de Villefranche et le sous-comité d'Anse ont l'honneur de vous faire la proposition suivante, appelée à leur point de vue à concillier les intérêts de tous les républicains radicaux de la circonscription :

Votre candidat, M. Thiers, n'ayant pas obtenu, au premier tour de scrutin, les suffrages nécessaires, notre candidat, M. Carriez, n'ayant non plus réuni les suffrages suffisants; nous vous proposons de faire l'abandon de votre candidat, nous, de notre côté, nous faisons de même.

Alors, réunissant les deux comités, nous choisissons un nouveau candidat républicain radical, que nous nous engageons à soutenir énergiquement d'un commun accord.

Si notre proposition vous agrée, veuillez nous répondre d'ici mercredi soir 1er mars, et vous rendre alors jeudi 2 mars à 5 heures du soir, salle du Châlet, à la réunion générale du comité de l'Alliance.

En cas de refus de votre part, ou manque de réponse, nous nous considérerons complètement dégagés et libres d'agir au 2me tour, en faveur du candidat que nous aurons choisi, pour combattre le vôtre.

Cette note est communiquée aux journaux.

Recevez, l'assurance de notre considération.

Pour le comité de l'Alliance des républicains-radicaux de la 1re circonscription de Villefranche.

BRUN, BOST, de Charnay, GROS, DURAMD, négociant, d'Anse, REBILLARD, MOGENET, FINET, de Villefranche, PRELE, de Belmont, DECHET, de Morencé, PICOTIN, SADE, de Lucenay.

PROTESTATION

du citoyen Clément fils (d'Anse)

Monsieur le rédacteur,

Je vous prie d'insérer cette protestation que j'ai faite, hier soir, salle de la mairie, à Anse.

Je proteste, au nom d'un grand nombre de mes amis, contre les agissements de M. Régipas, président du bureau électoral de la ville *lequel*, a voulu faire évacuer les électeurs présents dans la salle du vote au moment du dépouillement et avant que le résultat en fut proclamé. Je lui ai demandé en vertu de quelle loi il voulait nous expulser de la salle du vote; comme il n'a pas trouvé cette loi, il s'est retiré dans un appartement en emportant avec lui les bulletins qui n'ont pas été lus au public, et ces mêmes *bulletins* n'étaient contre-signés par aucun membre du bureau électoral; j'ignore si ces bulletins sont bien les mêmes qui sont actuellement joints au procès-verbal; car il faut bien remarquer que le maire et ses amis se sont enfermés dans un appartement autre que celui du vote avant que les bulletins ne fussent contre-signés par le bureau.

Joseph-Antoine CLÉMENT fils,
Electeur à Anse (Rhône).

GRÈVE DE ROANNE

Notre correspondant spécial nous adresse la lettre suivante :

Roanne, le 27 février 1882.

Mon cher directeur,

Ce matin, grande réunion publique, à la salle de Venise.

Le citoyen Darcy préside.

Le secrétaire lit le procès-verbal de la séance précédente et donne ensuite connaissance de plusieurs lettres de corporations ouvrières et chambres syndicales qui encouragent les grévistes et leur envoient des souscriptions.

Je vous adresse, par le même courrier, le relevé des souscriptions reçues, et vous prie de l'insérer dans le *Réveil* : quelques souscripteurs, de Thizy, de Tarare et d'Amplepuis, l'ayant réclamé dans leurs lettres d'envoi.

Après la lecture de la correspondance, le président donne la parole au citoyen Bouquin, qui réfute une accusation de déloyauté portée contre lui par le grand chef *du comité de la grève des patrons*, j'ai nommé M. Bréchard.

Plusieurs acclamations se font entendre, qui sont la condamnation de cet homme illustre; décidément le Bréchard a peu de succès.

Puis vient le tour du citoyen Epinat qui, comme d'habitude, est applaudi à outrance.

Le citoyen Epinat, avec sa franchise habituelle, n'y va pas par quatre chemins, il détruit de fond en comble tous les bruits qu'on tente de répandre pour discréditer la grève et désunir le comité qui la dirige.

Le citoyen Epinat a des mots à lui, des mots qui emportent le morceau et qui, dans leur originalité, frappent juste et fort, aussi a-t-il toujours un véritable succès.

Il fait voter deux fois à l'unanimité : 1° qu'on ne se rendra pas *chez les patrons* pour discuter un projet d'entente; qu'on ne discutera que sur un terrain neutre; 2° qu'on ne capitulera pas tant qu'il y aura un morceau de pain à manger.

Puis vient une question fort grave : l'administration des postes est mise en jeu; des lettres ne sont pas parvenues, d'autres sont arrivées avec un retard énorme; des dépêches ont été supprimées.

Nous soumettons le fait à qui de droit et demandons au nom des grévistes des explications à ce sujet.

Après quelques paroles du président, qui informe que M. Bréchard a manifesté l'intention de l'actionner devant la justice au sujet de paroles prononcées dans une des réunions précédentes, et qui déclare s'inquiéter fort peu de ces menaces, la séance est levée.

Une demi-heure plus tard, on ne rencontre plus un gréviste dans la rue.

LES PATRONS

Leur impopularité va toujours croissant; cela paraît difficile, au premier abord, mais cela est. Ils comprennent qu'aujourd'hui, ils ont contre eux, non seulement les ouvriers, non seulement le petit commerce, mais encore qu'une grande partie du commerce important de Roanne les abandonne.

Rien de plus curieux, parait-il, que de les voir à leur cercle; ils n'ont ni perruque blonde, ni collet noir, mais ils ressemblent, quand même, à de véritables conspirateurs; ils s'entretiennent tout bas, et si quelqu'un paraît s'approcher d'eux, un chut mystérieux se fait entendre et le plus profond silence est observé.

Ces gens là comprennent qu'ils font mal et ils n'ont pas la conscience tranquille.

Serait-ce déjà le remords?

EN VILLE

Si les patrons sont fort malmenés, nos grévistes ont acquis définitivement la sympathie générale, autant pour leur fermeté que pour leur conduite, et le calme qu'ils observent partout où ils se trouvent.

Je puis vous affirmer, que depuis 34 jours que la première grève a commencé, il n'a pas été dressé un seul procès-verbal, soit pour tapage nocturne, ivresse, rixe, etc.; les grévistes comprennent que l'opinion publique a les yeux sur eux et ils tiennent à être irréprochables.

A demain d'autres détails. Je pense que je vous en donnerai d'assez intéressants.

Henry LAPEYRE.

Mercredi, à 10 heures du matin, grande réunion publique à la salle de Venise.

SOUSCRIPTION

POUR LES GRÉVISTES DE ROANNE

Total de la 2e liste.....	130 5[illegible]
Versé par le citoyen Marinier : Un inconnu, 50 c.; X..., 2 fr.; Giraud, 25 c.; un élexone, 50 c; Descombe, 1 fr.; un annonyme, 50 c.; un Lilois, 50 c.; deux sœurs, 20 c.; Brun, 50 c.; Longeau, 1 fr.; Klein, 2 fr.; Jonhson père, 50 c.; Lucer, 20 c.; un groupe passementier, restaurant Descombes, 1 fr. 20; Mme Descombes, 50 c.; Crozet, 50 c.; Jacquemain, 25 c.; Périquard, 30 c.; un républicain, 25 c.; Colin, 25 c.; un sous-officier, 3e Cie, 50 c.; Mme Colin, 50 c.; Ducrouse, 50 c.: Berthet, 25 c.: Vivet, 50 c.; Reucher, 50 c.; C. Berthelis, 50 c.; Besson aux Charpennes, 1 fr.; Chalamon, 25 c.; Marianne, 30 c.; X..., 50 c.; inconnu, 25 c.: un libéral, 50 c.; un pauvre, 5 c.....	18 25
Collecte faite au café de l'Helvétie, 27, cours Lafayette, versée par les citoyens Bourdillon et Maupin.	3 10
Versé par un tisseur.....	1 ..
Un ennemi des exploiteurs.....	5 ..
Total de la 3e liste.....	157 90

Voici la liste des sommes reçues en dehors de la localité :

Reçu de la Chambre syndicale de Thizy, premier versement, 153 fr., 25; deuxième versement, 167,75; Bourg de Thizy, 24 fr.; Reçu de Tarare, 10 fr.; Reçu d'Amplepluis, 244 75; Reçu de quatre collectivistes de Nimes, 2, 10; Reçu du groupe d'études sociales (Haute Savoie) de Paris, 5 fr.; Reçu des citoyens Ellerièdes et Kuhne (de Paris), 67,35; Reçu du comité fédéral de la région de l'Est (St-Etienne), 28 fr.; Chambre syndicale chaudronnier, St-Etienne); 15 fr.; Fédération Marseillaise. 50 fr.; Reçu du « citoyen » 4me envois, 732,70; Reçu de la teinture de Roanne. 300 fr.; Société coopérative (Concorde), 60 fr.; Société coopérative (solidarité, 200 fr.

Les correspondances et listes de souscriptions doivent être adressées au citoyen Millaud, trésorier, rue de la Berge, 18, Roanne.

***

On nous demande l'insertion de la lettre suivante :

Monsieur,

Au sujet de la lettre, adressée par moi aux journaux de la localité le 19 février, M. Bréchard m'accuse, dans ceux du 29 courant de manœuvres déloyales destinées à trom- l'opinion publique, il me traite de faux et de menteur.

Pourquoi, donc M. Bréchard, après nous avoir offert de vérifier ses livres et ses pièces en magasin, nous a-t-il refusé le 18 février lorsque la délégation s'est présentée chez lui. M, Bréchard tenait absolument à rétablir l'honneur qu'il a perdu; pour cela, il n'a rien négligé : ruses et calomnies, tout lui est bon, jusqu'à ses employés les plus rampants qui ont bien voulu lui être utile à cet effet.

Recevez, etc.

BOUQUIN.
Membre du Comité central,
Délégué de l'usine Bréchard.

ABUS ADMINISTRATIFS

LES DÉBITANTS DE BOISSONS

Le devoir d'un organe véritablement républicain est de faire connaître à l'opinion publique toutes les vexations dont sont victimes les contribuables.

C'est à ce titre que nous signalons la façon cavalière qu'on a en haut lieu de compromettre les intérêts d'une fraction importante du commerce lyonnais.

La plupart de nos lecteurs connaissent la loi inique qui réglemente les débitants de boisson. Ce commerce n'est pas libre; pour l'exercer, il est nécessaire d'avoir une autorisation spéciale. En outre, les propriétaires d'établissements sont assujettis au bon vouloir de la police. L'empire a usé et abusé de cette situation anormale; s'il accordait facilement des permissions à ses créatures, en revanche il était excessivement sévère pour les honorables membres de cette corporation qui ne consentaient pas à lui rendre des services.

Sous la République aimable, il paraît que les choses n'ont pas bien changé. On ne ferme plus, comme sous Ducros, les établissements dont les chefs sont coupables d'enfreindre le règlement, mais on les écrase de contraventions, il nous revient que certains limonadiers ont été condamnés à des peines variant de un à quatre jours de prison pour fermeture tardive; le petit parquet est, paraît-il, tous les jeudis, encombré de cafetiers coupables d'avoir commis ce crime abominable.

Il est juste d'ajouter qu'ils sont l'objet d'une surveillance toute spéciale. M. Louis, dans sa haute bienveillance, a donné les ordres les plus stricts, et M. le commandant des gardiens de la paix ne néglige aucune occasion de ranimer le zèle de ses agents.

Tous les mois, M. Jeoffroy réunit son personnel et félicite chaudement, devant tous ses collègues, l'agent qui a le plus fait de contraventions. En revanche, il admoneste sévèrement celui ou ceux qui ont été moins heureux.

Aussi je vous laisse à penser si les gardiens de la paix sont zélés à cette besogne.

Si un paisible habitant, rentrant au logis un peu plus tard que d'habitude, se voit entouré d'une demi-douzaine de vauriens qui tentent de le dévaliser, il aura beau crier : au secours; je doute fort qu'il voit poindre le képi des gardiens de la paix. Par contre, il est toujours sûr d'en rencontrer une demi-douzaine aux alentours de la moindre brasserie.

La police ne peut arriver à découvrir l'assassin de Chaponost, mais elle harponne prestement au collet le jeune homme qui fredonne un couplet de la *Mère Angot*, après minuit; ou le limonadier qui ferme cinq minutes après l'heure. C'est moins dangereux et aussi productif.

Nous comprenons bien que les lois existant, le devoir de ceux qui en sont les représentants, est de les faire exécuter, mais c'est avec modération et impartialité que nous voudrions les voir appliquer.

C'est afin de faire disparaître cet état de choses que la Chambre syndicale des limonadiers avait présenté une requête au préfet du Rhône. Elle demandait pour tous les cafetiers l'autorisation de rester ouvert sous leur propre responsabilité, jusqu'à la fermeture des théâtres.

La Chambre syndicale avait d'autant plus raison, selon nous, qu'il y a un certain nombre d'établissements qui ont cette autorisation. Or, pourquoi deux poids et deux mesures? Pourquoi accorder aux uns ce que l'on refuse aux autres.

Je sais bien qu'on nous dira, c'est parce qu'ils sont à côté des théâtres. C'est là un argument spécieux. En favorisant, ceux-ci au détriment de ceux-là, on a créé un privilège d'autant plus ridicule que ce sont les consommateurs qui en souffrent.

En effet, du moment que les quelques privilégiés savent qu'il n'y a que leurs établissements d'ouverts; ils en profitent pour augmenter le prix des consommations et exploiter les braves gens qui ayant besoin de se rafraîchir ou de se restaurer à la sortie du théâtre, sont dans l'obligation de passer sous les fourches caudines des favoris de M. Louis.

Du reste, M. Oustry tenant compte de ces faits, ne s'était pas montre trop récalcitrant à la demande de la Chambre syndicale des limonadiers et avait ouvert une enquête.

Les 20 commissaires de l'agglomération lyonnaise avaient été consultés et sauf 3 ils étaient tous favorables à la demande des cafetiers. M. Morin, chef de la police de sûreté, qui ne peut être suspecté de libéralisme, avait lui même conclu favorablement.

Malheureusement, au-dessus des officiers de paix et du chef de la sûreté, il y a un homme tout-puissant, c'est M. Louis, secrétaire général; le successeur de M. Levaillant, consulta l'épicier roublard qui a nom Perraudin; celui-ci demanda l'opinion de son cher et tendre commandant des gardiens de la paix, et comme l'un et l'autre consentent bien à toucher des émoluments que la République leur octroie, mais qu'ils font tous leurs efforts pour la déconsidérer, nos deux bonapartistes furent d'avis que la sécurité des citoyens serait en péril si on tolérait les établissements ouverts jusqu'à la fermeture des théâtres.

Naturellement, M. Louis, qui, comme toutes les nullités, s'en rapporte à ses sous ordres pour tout ce qui concerne le service dont il a la direction, conclut au rejet de la demande.

Ce qui fait qu'il continue à y avoir à Lyon des établissements qui peuvent impunément rester ouverts sans que les propriétaires soient inquiétés, tandis que d'autres pour cinq minutes de retard font connaissance avec la simple police et quelquefois avec la prison.

De pareilles inégalités se passent de commentaires; mais nous espérons que les contribuables se souviendront du règne de M. Louis. Ils se rappelleront que sous la République opportuniste, M. Oustry, prefet; les voleurs et les assassins pouvaient exercer leur sinistre profession sans être découverts, tandis que les commerçants étaient incarcérés (chose que Ducros n'a jamais osé faire) pour la moindre contravention à une loi inique et surannée.

H. ALBERT.

Organisation de l'Enseignement primaire

M. Jules Ferry vient de soumettre à la Chambre un projet de loi sur l'organisation de l'enseignement primaire.

Aussitôt que le texte en a été connu, un grand nombre de pétitions, émanant de tous les points de la France, ont été signées par les instituteurs pour protester contre l'insuffisance du traitement alloué.

En effet, M. Ferry fait débuter l'aspirant instituteur, à l'âge de 18 ans, comme stagiaire et il lui alloue 900 fr., sur lesquels on lui retient 5 0[0 pour sa retraite, il ne lui reste donc que 855 fr., soit 2 fr. 36 c. par jour.

Quel est le jeune homme de cet âge qui ne gagne pas plus?

S'il est ouvrier, il a fait son apprentissage de 14 à 17 ans; et son salaire, quoique minime, dépasse de beaucoup celui de l'instituteur stagiaire.

S'il est entré dans une administration civile, dès l'âge de 15 ou 16 ans, on lui a alloué cette somme; 3 ans plus tard, ses appointements sont nécessairement plus élevés.

Ainsi, on le voit, il y a insuffisance dès le début!

Mais continuons. Le stage dure 3 ans; après, le stagiaire est nommé instituteur titulaire de première classe, aux appointements de 1000 francs, moins une retenue de 50 francs, soit 950 francs ou 2 francs 60 par jour.

On n'a pas songé que le jeune homme ayant atteint sa 21e année doit subir la loi du recrutement et accomplir 3 années de service militaire (tel est le nouveau projet soumis à la Chambre, décrétant le service obligatoire pour tous les citoyens); donc, il existe une lacune dans le projet Ferry, car une fois le service terminé, que deviendra le stagiaire?

Soyons optimiste et supposons qu'on lui redonne son emploi de titulaire de 1re classe, de 24 à 29 ans il sera réduit à gagner 2 fr. 60 par jour.

Après cette époque il passera titulaire de 2e classe, 1.200 francs moins 60 francs, soit 1.140 francs, ou 3 francs 12 par jour qu'il gagnera pendant 5 ans. de 29 à 34 ans.

Le voilà titulaire de 3e classe, 1.500 francs moins 75, soit 1.425 francs ou 2 fr. 85 par jour, de 34 à 40 ans.

Voilà donc un fonctionnaire qui, de 18 à 40 ans, soit 22 ans de service, aura travaillé pour la patrie et cela pour gagner 3 f. 85 On admettra que le chiffre est faible.

A 40 ans, le titulaire passe de 4e classe pendant 6 ans, aux appointements de 1800 f. soit 4 francs 68 par jour.

A 46 ans, le titulaire passe de 5e classe, aux appointements de 2,100 fr., soit 5 fr. 46 par jour, en tenant compte de la retenue pour la retraite.

Après 28 ans de services, ne gagner que 5 fr. 46 par jour, c'est peu, surtout si on compare cette allocation au traitement de certains fonctionnaires dont le temps est bien moins utilement employé et la tâche bien moins lourde.

Allons, messieurs les députés, si vous voulez élever le niveau de l'instruction en France, il vous faut de bons maitres; pour cela, créez des positions suffisamment rémunérées.

Si vous voulez que l'instituteur ne s'occupe que de son travail, donnez-lui un traitement avec lequel il puisse subvenir à tous ses besoins; alors, indépendant par rapport à sa position, il sera à l'abri des influences de clocher, et, jouissant d'une aisance relative, il sera considéré dans sa commune et ne sera plus considéré comme un pauvre diable ayant besoin de tout le monde pour vivre.

Ne faites pas une loi sur laquelle vous serez obligé de revenir, vu son insuffisance au bout d'un certain nombre d'années; faites une loi définitive, une loi où, établissant clairement la position que vous voulez donner aux membres de l'enseignement primaire, les jeunes gens puissent se lancer dans cette carrière de préférence à toute autre.

Les prétentions des instituteurs ne sont pas exhorbitantes. Que demandent-ils? Que le stagiaire débute à 1200 francs.

Que le titulaire de 1re classe gagne 1500 francs; celui de 2e à 1800 francs; celui de 3e à 2100 francs; celui de 4e 2400 francs; celui de 5e à 2700 francs.

Que le passage d'une classe à l'autre ait lieu à l'ancienneté tous le 4 ans.

Qu'il soit établi un tableau d'avancement par ordre de mérite, sur lequel on pourra prendre les premiers numéros et les faire passer à une classe supérieure, après 2 ans de service dans la classe dont ils sont titulaires.

Vous le voyez, messieurs les Députés, les instituteurs se contentent de peu; aussi ils espèrent que vous ne ferez aucune difficulté pour faire droit à leurs justes réclamations.

A. M.

OBSERVATOIRE DE LYON

TEMPÉRATURE. — Lyon, le 27 février, 10 h. 20 du matin.

Une forte bourrasque abordait samedi matin l'Ouest de l'Europe. Vers midi, une baisse barométrique commençait sur nos régions et la vitesse de vent de sud augmentait progressivement. Hier, à 3 heures du soir, la baisse atteignait 15mm et le vent devenait d'une violence extrême : sa vitesse

---

Feuilleton du RÉVEIL LYONNAIS

110

SON ALTESSE L'AMOUR

PAR

XAVIER DE MONTÉPIN

DEUXIÈME PARTIE

Le Prince Totor

(Suite.)

— M. le duc! répliqua la servante avec un ricanement, il y a belle lurette qu'il est sorti, et même il vient de rentrer.

— Sorti! murmura Jeanne un peu surprise. En voiture?

— A pied, madame la duchesse. Juste cinq minutes après la demoiselle de compagnie.

Jeanne tressaillit.

— Marianne, — fit-elle sévèrement, — pourquoi me parlez-vous de mademoiselle Adrienne quand il s'agit de M. le duc?

— Pour rien, madame la duchesse, j'ai dit ça comme j'aurais dit autre chose, tout simplement parce que c'est vrai.

— Vous n'aimez pas Adrienne, continua Jeanne. Depuis qu'elle est attachée à mon service, vous ne perdez aucune occasion de lui être désagréable.

— Est-ce que cette personne a porté plainte contre moi?

— Nullement, mais votre animosité à son égard n'est que trop visible. Que vous a fait la pauvre fille? à quel propos cette aversion injuste?

— Injuste! s'écria la vieille servante. Est-on maître de ses sentiments? Peut-on chérir une donzelle que personne ne connaissait il y a huit jours, et qui fait dans la maison la pluie et le beau temps?

— Marianne, vous êtes jalouse... ou plutôt envieuse.

— Moi, madame la duchesse!

— Oui, vous! — L'envie est un vilain défaut. Je vous engage à vous en corriger. — J'aime mademoiselle Adrienne. C'est une enfant douce, affectueuse, charmante sous tous les rapports... — Elle est orpheline, elle est pauvre... — Elle a droit à ma plus vive sympathie, et je ne lui marchande point une affection qu'elle mérite.

— Oh! je sais que madame la duchesse est bonne et charitable... trop charitable même... — On réchauffe parfois un serpent dans son sein et, quand on s'aperçoit que c'est un serpent, il est trop tard...

— Encore! — s'écria Jeanne de Chaslin.

— Je prie madame de me pardonner ma franchise... Je dis ce que je pense... Tant mieux si je me trompe, mais qui vivra verra.

— Je vous ai laissé prendre de mauvaises habitudes, Marianne, et je ne suis point d'humeur à discuter avec vous, fit la duchesse avec impatience. Retirez-vous et envoyez-moi Justine.

— Madame la duchesse refuse mes services ce matin?... balbutia Marianne, les yeux pleins de larmes.

— Je les refuse, puisqu'il m'est impossible d'arrêter le cours de vos insinuations malveillantes et calomnieuses.

Les sanglots de la femme de charge éclatèrent.

— Et c'est à cause de cette demoiselle qu'on me parle ainsi!... s'écria-t-elle d'une voix saccadée; à moi qui ai nourri de mon lait la propre fille de madame la duchesse!... C'est le monde renversé! Ah! comme j'ai bien raison de croire et de dire que le loup est dans la bergerie.

Puis Marianne, toujours sanglotant, se retira, laissant sa maîtresse bouleversée.

XXI

Une fois hors de la chambre, l'ex nourrice d'Hélène, donnant un libre cours à ses larmes, continua son monologue rageur.

— Ah! balbutia-t-elle presque à voix haute, on me met sous les pieds de cette péronnelle, qui se laisse faire les yeux doux par M. le duc et lui donne des rendez-vous hors de l'hôtel, et madame est assez aveugle pour ne rien soupçonner!... Foi de Marianne, l'intrigante ne le portera pas en paradis et si, d'elle ou de moi, l'une doit céder la place à l'autre, nous verrons si c'est moi qui pars...

Le timbre du vestibule résonna.

La porte de la cour s'ouvrit et se referma.

La femme de charge courut à une fenêtre.

Blanche gravissait les degrés du perron.

Marianne, voulant se trouver sur son passage, gagna rapidement le vestibule.

Elle en franchit le seuil en même temps que la jeune fille, mais au moment où elle allait lui adresser la parole, Dieu sait en quels termes violents! la porte du premier salon s'ouvrit et M. de Charlin parut.

En présence du duc, Marianne dut se taire et cacher la colère qui l'étouffait.

La tête basse, le cœur ulcéré, elle s'éloigna en se disant :

— Tu ne perdras rien pour attendre! J'aurai mon tour! Mon heure viendra!

Dans l'après-midi de ce même jour, un radieux soleil de fin d'automne criblait de ses flèches d'or le grand jardin qui s'étendait entre l'hôtel et les Champs-Élysées.

Jeanne de Chaslin, quoique l'enflure des chevilles, résultant de sa maladie de cœur, lui rendît la marche difficile, voulut respiser l'air attiédi.

Le duc offrit de la conduire.

Avant de s'appuyer sur le bras de son mari pour descendre, la malade pria Blanche d'aller vérifier les additions de quelques mémoires apportés le matin par des fournisseurs.

La demoiselle de compagnie s'installa devant un petit bureau dans la chambre de la duchesse et se mit à la besogne.

Ce travail de chiffres l'absorbait depuis vingt minutes, quand Marianne entra brusquement.

Blanche leva la tête et vit à deux pas d'elle la femme de charge, les lèvres pâles de colère, les bras croisés sur la poitrine, la physionomie provoquante.

C'était l'ennemi!...

Les intentions hostiles de la nouvelle venue se lisaient sur son visage contracté.

La jeune fille essaya de se soustraire à une scène presque inévitable.

— Madame la duchesse n'est point ici, — dit-elle du ton le plus calme, — et je n'ai appelé personne...

Cette phrase éperonna la fureur de Marianne.

— Est-ce que vous auriez par hasard la prétention de m'interdire l'entrée de l'appartement de ma maîtresse? — demanda-t-elle avec arrogance.

— Je n'ai aucune prétention de ce genre et ne me mêle point de ce qui vous concerne... — répliqua Blanche doucement. — Chargée par madame la duchesse d'un travail qui réclame toute mon attention, j'ai besoin de solitude et je vous prie de vous retirer...

La femme de chambre était pâle, elle devint pourpre.

— Ainsi, vous me donner des ordres! — s'écria-t-elle. — Des ordres à moi, vous, depuis huit jours dans la maison, et servante comme moi, puisque comme moi vous recevez des gages! — Commandez tant qu'il vous plaira, je n'obéirai pas!

Blanche, dont nous connaissons la nature orgueilleuse, sentait la colère gronder en elle.

Elle parvint néanmoins à se contenir, et toujours calme répondit :

— Je vous ai parlé poliment; j'ai le droit d'exiger de vous une politesse pareille à la mienne... — Depuis le jour de mon entrée dans cette maison, vous me haïssez... — Pourquoi? — Je l'ignore et ne m'en inquiéterais guère si vous ne paraissiez prendre à tâche de vous montrer à mon égard agressive et blessante... — Jusqu'à présent j'ai gardé le silence, croyant que vous finiriez par comprendre et regretter vos torts... — Je ne trompais, je le vois, et ma patience est à bout... — Un tel état de choses ne peut se prolonger... — Vous dépassez les bornes et je vous engage à revenir au sentiment des convenances...

— Les convenances!... répéta la vieille femme exaspérée. — Ai-je besoin de vos leçons pour les connaître.. — Je vous hais, dites-vous... — Ce que vous appelez de la haine est de la clairvoyance. — Je vous devine, et ma présence vous gêne pour mener à bonne fin vos sournoiseries!... — Marianne voit trop clair pour se laisser prendre comme d'autres le font à des airs de sainte nitouche!... — Ne faîtes pas tant la fière, mam'selle!... — On les connaît, ces fiertés-là!... — Ça n'est pas bien malin de lire dans votre jeu! — Vous êtes une ambitieuse sans cœur, qui voit une femme mourante et un homme prêt à se laisser prendre par le premier chien coiffé venu!... — M. le duc vous fait les yeux en coulisse et ça vous monte la tête!... — Il est riche, M. le duc, et vous vous dites que ses millions seraient bons à prendre. — Eh bien, pas de ça, Lisette. — Je suis ici depuis plus de vingt ans, moi... — Je donnerais mon sang pour ceux que je sers, quoique ça ne soit plus guère à la mode aujourd'hui d'aimer ses maîtres! — Chaque fois que quelque chose ou quelqu'un pourra causer de la peine à madame la duchesse, je ferai mon devoir en criant : *Halte-là!*

Blanche haussa les épaules.

— Votre langage est trop obscur ou mon intelligence trop bornée, — répliqua-t-elle, — et je ne comprends rien à vos insinuations, mais mon instinct d'honnête fille m'avertit qu'elles sont blessantes... — Donc, pas un mot de plus, ou je vous prierai de vous expliquer devant madame la duchesse.

— Je le ferai!... — glapit Marianne... — Je ne demande que ça!... Je suis prête!...

A cet instant précis Jeanne de Chaslin appuyée sur le bras de son mari et fatiguée par sa courte promenade, entra dans la chambre dont la vieille servante avait laissé la porte ouverte.

— Qui se permet de parler si haut? — Qu'y a-t-il, Adrienne? — demanda la duchesse.

— Quelque insolence de Marianne, sans doute! — s'écria le duc en voyant la figure congestionnée et les yeux étincelants de la femme de charge.

— Marianne en effet m'injuriait, madame... répondit Blanche avec dignité. — Elle m'injuriait sans provocation de ma part, sans motifs d'aucune sorte; — je suis en butte à la haine de cette femme à qui cependant je n'ai rien fait et cette haine se manifeste d'une façon trop brutale pour être supportée.

(A suivre.)

maxima a été de 15 mètres par seconde au Parc, 26 mètres à St-Genis et 30 mètres au Mont-Verdun.

D'ailleurs, ce vent a été remarquablement sec; pendant tout le temps qu'il a soufflé, l'hygromètre enregistreur de St-Genis, s'est maintenu vers 45, et d'un autre côté, la pluie qui est survenue à 5 h. 30 a été faible (0mm. 8).

Au début de cette averse, le baromètre s'est brusquement élevé de 2 mm., puis il s'est remis à baisser, mais lentement; aujourd'hui, il est à peu près stationnaire à 753 mm.

Temps pluvieux.

Vu et approuvé :

Le directeur de l'Observatoire, ANDRÉ.

TENTATIVE D'ASSASSINAT

A RIVE-DE-GIER

Le 8 février à 7 heures du soir, une tentative d'assassinat a eu lieu dans un chemin creux à St-Genis-Terrenoire, sur la personne du sieur Auguste Escoffier, cultivateur qui revenait du chef-lieu de canton y faire des provisions de bouche; il était à peu près à 200 mètres de son habitation lorsque soudain il a été victime de cette agression et meurtri de coups il fut laissé sans connaissance.

On cru d'abord a des blesssures accidentelles; la rumeur publique paraissant croire à un crime, M. Grenier, commissaire de police, à Rive-de-Gier, s'en émut et commença aussitôt une enquête des plus minutieuses, et après l'audition de 17 personnes, il acquit la certitude que Escoffier avait bien été victime d'une tantative d'assassinat; hier matin, il en avisait par dépêche le parquet de Saint-Etienne, et à midi 21 minutes. M. Gariad, procureur de la république, M. Roux juge d'instruction et M. Berthaud, greffier, arrivaient à Rive-de-Gier, d'où accompagné de M. Grenier, commissaire de Police ils se rendaient aussitôt au domicile de la victime situé à 4 kilomètre de Rive-de-Gier.

Le malheureux Escoffier est alité par une blessure de quatre centimètres, derrière la tête, et par de nombreux echymoses aux reins, qui, selon l'avis de plusienrs médecins, auraient été faites avec un instrument contondant.

Interrogé, la victime que ses blessures ont fait perdre la mémoire, n'a répondu que vaguement aux questions de M. le procureur de la République, qui a ensuite enteadu de nombreux témoins, à la suite desquels le nommé Cornillon Jean-Marie, ancien boucher à Saint-Genis-Terrenoire, a été mis en arrestation, comme auteur de ce crime, dont le vol ne serait pas le mobile, mais bien une rancune venant d'un procès que Cornillon avait perdu contre Escoffier, il y a environ dix-huit mois.

La gendarmerie de Rive-de-Gier a amené ce matin Cornillon à Saint-Etienne.

Ce soir par le train de midi 22, M. le docteur Riembault, médecin au rapport, était attendu pour aller auprès du blessé faire les constatations médico-légales.

L'état d'Escoffier est grave, mais néanmoins on espère le sauver, il pourra alors, souhaitons-le, donner des détails précis sur cette lâche agression.

La femme d'Escoffier, qui, au moment de cette tentative d'assassinat était fatiguée, a perdu complètement la tête;

Nous apprenons que cette malheureuse a été amené à St-Etienne pour ètre soumise à un examen médical que nécessite sont état mental.

THÉATRES

CONCERT A. LÉVY

La séance publique du cours de musique classique (2e année), de M. A. Lévy, aura lieu à la salle Philharmonique du quai Saint-Antoine, le vendredi 3 mars prochain.

L'excellent chef d'orchestre de Bellecour s'est assuré, à cette occasion, le concours de MM. Viereck et Zadra.

Voici le programme :

1° Trio 1, op. 12 (J.-N. Hummel). *A.* allegro agitato. — *B.* Andante. — *C.* Presto, par Mme M..., MM. A. Lévy, Viereck. — 2° Grand trio. op. 38 (Beethoven), *A.* Adagio cantabile. — *B.* Allegro con brio, par Mlle L..., MM. A Lévy, Viereck. — 3° Quatuor op. 16 (Beethoven), *A.* Grave. — *B.* Allegro ma non troppo. — *C.* Andante cantabile. — *D.* Rondot, allegro ma mon troppo, par Mlle Berthollon, MM. A. Lévy, Zadra, Viereck. — 4° 2me trio, op. 15, en sol mineur (Rubinstein), *A.* Allégro con fuoco. — *B.* Adagio. — *C.* Presto. — *D.* Allegro. par Mlle Lacharrière, MM. A, Lévy, Viereck.

⁂

MEMAGÉRIE BIDEL

Que les personnes qui n'ont pas encore assisté aux travail que M. Bidel fait exécuter à tous ses animaux, se hâtent, car c'est la semaine de cloture; nous engageons donc vivement les retardataires et tous les amateurs d'émotions fortes à aller encore applaudir ce dompteur que nous regretterons certainement.

SPECTACLES DU 28 FÉVRIER 1882

Grand-Théâtre

Relâche.

Théâtre des Célestins

7 h. 3[4. — Le *Feu au couvent. Divorçons.*

Alcazar. (Rue de Sèze)

Tous les dimanches, lundis et jeudis, soirée dansante, parée, masquée et travestie.

Tous les samedis bal masqué.

Folies-Bergère

Tous les jours, séance de patinage.

Scala-Bouffes

Tous les soirs, représentation variée.

Ménagerie Bidel (Cours du Midi)

Séance à 8 h. 1[2.

Nous prions nos abonnés dont l'abonnement expire le 28 février de vouloir bien le renouveler avant cette date s'ils ne veulent éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

L'AFFAIRE DE BELLECOUR

L'enquête sur cette grave affaire se poursuit activement. Chaque jour envoie des révélations nouvelles et des preuves plus décisives.

Ainsi que nous le craignons, il est certain, aujourd'hui, que la femme Maigre a fait de nombreuses victimes parmi les petites filles appartenant à la classe pauvre.

Nous avons raconté déjà la façon dont elle les accostait, les promesses qu'elle leur faisait pour s'en faire écouter et obéir.

M. Rigot, juge d'instruction, a interrogé hier un grand nombre de petites filles, une dizaine, croyons-nous, et de l'ensemble de leurs dépositions, ressortent les charges les plus accablantes pour l'inculpée.

Une fillette de 5 ans, a déclaré en termes précis, avoir été conduite plusieurs fois, par cette dernière, chez un sieur X... habitant la rue de l'Arbre-Sec.

Cette affirmation est d'autant plus vraisemblable que X... jouit dans son quartier, d'une très mauvaise réputation.

D'autres personnes encore, ont été clairement désignées par quelques-unes des petites filles interrogées hier.

Nous pensons, cependant que dans une affaire de cette nature, affaire aussi grave que délicate, il est de notre devoir de ne pas compromettre par des révélations anticipées l'œuvre de la justice.

Contrairement à l'affirmation d'un de nos confrères, aucune arrestation nouvelle n'a été faite jusqu'ici.

CHRONIQUE LOCALE

Nous apprenons que notre ami Alphonse Humbert vient d'avoir la douleur de perdre sa jeune fille.

Elle est morte avant hier dans les circonstances les plus inattendues.

Nous donnons ici au vaillant écrivain de l'*Intransigeant* le témoignage de notre vive condoléance.

L'équipement militaire

On vient de mettre en essai, au 39e d'infanterie, un nouveau modèle de havresac et de cartouchière, dont voici la description sommaire :

Le sac est en toile noire enduite. Son cadre est en bois, renforcé par une légère toile collée à la colle forte; un caisson placé au sommet reçoit un tiroir en zinc pour les cartouches de réserve.

Ce sac est cintré; une planchette transversale, échancrée sur ses deux faces, a été placée au centre du cadre pour isoler les vivres des effets de corps.

Les bretelles, genre allemand, sont fixés à plat sur le haut du sac, où une brochette en fer les retient entre deux bandes de fort cuir au moyen de passants assez larges pour leur permettre de s'écarter.

L'extrémité inférieure des bretelles, rétrécie, va s'emparer perpendiculairement de deux cartouchières engagées dans le ceinturon.

Une bifurcation, pivotant sur un bouton double, va, au moyen d'un anneau, se fixer à des crochets cousus sous le sac.

Les cartouchières, — toujours genre allemand, — représentent à peu près celles en service dépourvues d'alvéoles; elles contiennent chacune trois paquets de cartouches et ont un couvert se rabattant en dehors.

Les Instituteurs médaillés

En vertu d'une mesure adoptée par le Parlement, les anciens instituteurs et institutrices *publics*, les anciennes directrices d'écoles maternelles *publiques* qui ont obtenu la médaille d'argent recevront, comme les instituteurs en exercice, une allocation annuelle de 100 francs.

Les ayants-droit devront faire connaître à M. l'inspecteur primaire de leur arrondissement leurs noms et prénoms, leur résidence, la date *exacte* à laquelle ils ont obtenu la médaille et le poste qu'ils occupaient à cette époque.

Nous recevons la lettre suivante :

Monsieur le rédacteur en chef du *Réveil Lyonnais,*

Veuillez, je vous prie, m'accorder l'hospitalité dans les colonnes de votre estimable journal, pour adresser à qui de droit la question suivante :

Est-il permis aux frères des hospices civils de Lyon de *vendre* dans lesdits hospices des cercueils et des croix, ou de patronner une maison de ce genre, au détriment des autres commerçants?

Cela se renouvelle tous les jours, à l'Hôtel-Dieu.

C'est ainsi que samedi, je fus *sollicité* par le frère Bugnon (qui, sans doute, à sa remise) de m'adresser à la maison Mallet, pour prendre les fournitures dont j'avais besoin pour l'enterrement d'un de mes amis, et je sais de source certaine que les frères *reçoivent* l'argent des cercueils qui leur sont commandés par les familles.

J'ai bien l'honneur d'être, avec le plus profond respect, votre très humble serviteur.

BERTHIER.
Rue Rabelais, 59.

Le crime de Chaponost

L'individu dont nous avons annoncé l'arrestation à Panissières (Loire), a été interrogé.

En présence de la grave accusation qui pesait sur lui, il s'est décidé à se départir de son mutisme et a donné, sur l'emploi de son temps dans la nuit du crime, des explications qui ont paru assez invraisemblables, et qui seront d'ailleurs contrôlées.

Une quinzaine de témoins ont été entendus hier par M. Cuaz, juge d'instruction, et nous croyons savoir que la semaine ne se passera sans que les auteurs de ce crime épouvantable soient entre les mains de la justice.

Le nommé Forax, autrefois gendarme à Annecy et depuis agent du service de la sûreté, à Lyon, a été arrêté samedi dernier par les soins de son chef, M. Morin.

Forax après avoir fait un certain nombre de dupes, s'était adressé à M. R... à qui il demanda à emprunter quatre vingt francs.

Ce dernier voulut bien lui rendre ce service, mais n'ayant pas de fonds disponibles lui proposa de négocier une obligation sur les Chemins de fer, d'une valeur de 500 fr.

Forax, après cette opération, devait prélever sur la valeur les 80 fr. et rendre le complément à R..., mais il omit de remplir cette condition.

Ce peu consciencieux personnage a eu à répondre de ce fait samedi dernier devant le petit Parquet.

Il a été renvoyé à l'instruction.

Un terrible accident est arrivé dans la nuit d'avant-hier au nommé André Salomon, journalier, âgé de 26 ans.

S'étant endormi sur une table, près d'une bougie allumée, le feu se communiqua à ses vêtements.

Les voisins, accourus à ses cris, s'empressèrent de le secourir; mais il avait des brûlures horribles, qui nécessitèrent son transport immédiat à l'Hôtel-Dieu.

Ce malheureux, après des souffrances atroces, a succombé dans la soirée d'hier.

Une petite fille de 7 ans, a été trouvée avant-hier, errant sur la voie publique.

Conduite devant le commissaire de police du quartier de Perrache, la pauvre petite qui pleurait à chaudes larmes, a déclaré se nommer Jeanne Lhôpital et arrivée de Tarare mandée par sa mère qui habite Lyon.

Elle a été admise d'urgence à la Charité, en attendant que sa famille se fassse connaître.

Le nommé Pachin, Henry-Constant, âgé de 33 ans, exerçant la profession d'employé de commerce et demeurant place du Marché, 4, a subitement disparu de son domicile.

Procès-verbal de cette disparition a été dressé par M. Leroy, commissaire de police du quartier de Vaise.

La cheminée d'une maison sise rue Franklin, 4, s'est écroulée, en partie, dans la journée d'avant-hier, et sous l'effort du vent est tombée sur la voie publique.

Par un heureux hasard, aucun passant n'a été atteint, et des mesures ont été prises immédiatement pour éviter le retour de pareil acctdent.

Un vieillard de 85 ans, le nommé Jonathan Roch est tombé de faiblesse, sur le pont de la Guillotière, dans la journée d'avant-hier, vers deux heures.

Dans sa chute, il s'est fait au visage et aux bras quelques contusions sans gravité.

Relevé par des passants, ce malheurevx a été par leurs soins transporté à l'Hôtel-Dieu.

Dans la nuit du 23 au 24, des malfaiteurs audacieux ont pénétré, à l'aide d'effraction, dans la cave de M. Charles, facteur au télégraphe, demeurant rue des Trois-Rois, 3.

Ils ont fait main basse sur une vingtaine de bouteilles de vin, qui y étaient renfermées, et ont pris la fuite sans être inquiétés.

Une enquête est ouverte.

Les dangers de l'ivresse?

La femme L.., blanchisseuse, rue Chaponnay, se trouvant dimanche dernier dans un état d'ébriété à rendre jaloux le dieu Bacchus lui-même, a fait sur l'un des trottoirs du cours de Brosses une chute des plus graves.

Après avoir été l'objet de soins empressés dans une pharmacie voisine, elle a été reconduite en voiture à son domicile.

Avant-hier, à six heures et demie, le nommé Blanc, âgée de 16 ans environ, apprenti chez M. Gallin, monteur de métiers, place des Tapis, 6, qui s'amusait à faire de la gymnastique chez son patron avec quelques camarades, est tombé d'un trapèze si malheureusement qu'il s'est brisé la colonne vertébrale.

La mort a été instantanée.

Le docteur Durand, immédiatement prévenu, n'a pu que constater le décès.

Société de la Pensée-Libre
4e Arrondissement

Tous les sociétaires sont invités, d'urgence, à assister à la réunion plénière qui aura lieu vendredi, 3 mars, à huit heures du soir, au siège social, grande rue de la Croix-Rousse, 66, au 1er, 2e montée.

Nota. — Les citoyens et les citoyennes des autres arrondissements qui désirent faire partie de la société, peuvent se présenter au siège social, tous les jours de six heures à neuf heures du soir, et à Vaise, les lundi, mercredi et vendredi, chez le citoyen Perrin, rue de la Pyramide, 78, de sept heures à dix heures du soir.

Sou des Écoles

Voici le compte rendu de la soirée du 24 février, salle de la Perle :

Recette brute de la tombola...	109 60
Remise du citoyen Bens.....	28 »
Total.....	137 60
Dépenses.....	59 »
Bénéfice net	78 60

Les quêtes faites par la citoyenne Mortier, le jeune citoyen Therme, élève de nos écoles, les citoyens Milan, Belay, Bernel, Némoz, Laurier et les chansons offertes par le citoyen Barthélemy Garnier ont produit la somme de 43 fr. 50.

Total général des recettes de la soirée 121 fr. 45 versés aux trésoriers des premiers et quatrième arrondissement.

Nous croirions manquer à notre devoir si nous n'adressions nos plus sincères remerciments aux citoyennes et citoyens qui ont si gracieusement prêté leur dévoué concours.

Ce sont la citoyenne Mortier, les citoyens Therme, Saunier, Milan, Belay, Girier, Bernel, Némoz, Ferdinand Vautarel, Tron, Constant Garnier, etc.

Nous remercions également le citoyen Bens, propriétaire du café de la Perle, de la bonne volonté qu'il a montrée pour notre œuvre et des sacrifices qu'il a fait pour en assurer le triomphe.

La commission,
DESMARD, COUSIN, GARNIER.

⁂

Numéros gagnants de la tombola

913	475	890	742	449	172	274	363
828	944	224	651	18	802	438	323
523	485	88	502	350	618	443	110
820	525	655	918	949	718	721	744
874	575	761	775	306	736	91	125
64	497	552	103	999	154	676	454
941.							

Nota. — Les personnes qui sont pourvues de numéros gagnants pourront réclamer les lots chez le citoyen Garnier, rue Célu, 8.

COUR D'ASSISES DU RHONE

Audience du 27 février

PRÉSIDENCE DE M. ROYÉ-BELLIARD

Le nommé Pierre Ricard, ancien secrétaire de la mairie du Ve arrondissement, est accusé de détournements de deniers publics.

Voici l'acte d'accusation :

« Ricard entré dans l'administration municipale en 1873, est devenu secrétaire en chef de la mairie du IVe arrondissement aux appointements de 3,200 fr. le 6 août 1878 et est passé en la même qualité le 22 janvier 1881 à la mairie du Ve arrondissement. Il a fait des emprunts répétés à la caisse qu'il était chargé de tenir.

« Il prenait sur les ressources courantes, négligeait de rendre compte, peudant un certain temps, et comblait ensuite les déficits produits dans l'exercice précédent par de nombreux emprunts à l'exercice suivant.

« Il inscrivait d'ailleurs régulièrement les recettes et les dépenses de sa caisse qu'alimentaient des recettes journalières et prenait sur les espèces en caisse, sans qu'il eut besoin de recourir à des falsifications d'écritures.

« Un déficit final a été la conséquence de ces agissements, il n'a pu le combler et a dû avouer son impuissance. Ce déficit est de 4,456 fr.

« Le 30 juin 1881, M. le maire de Lyon adressa une plainte au parquet de Lyon et l'information à laquelle il a été procédé a établi d'une façon formelle les faits qu'elle dénonçait à la justice.

« Ricard a essayé d'expliquer la disparition des sommes d'argent dont on lui demande compte, en prétendant d'abord qu'il avait à son entrée à la mairie du 4e arrondissement trouvé, lui-même, une situation financière embarrassée.

Il a soutenu en second lieu qu'il avait perdu en 1879, sur les bas-ports du Rhône, une somme de huit ou neuf cents francs, qu'il allait verser à la recette municipale, et enfin, il aurait perdu ou on lui aurait volé une somme de 2,000 fr. sur les fonds qu'il avait été chargé de distribuer aux ouvriers sans travail au mois de décembre 1880.

« Aucune de ces allégations, d'ailleurs invraisemblable, en présence des documents de la procédure, n'était appuyée de la moindre preuve, le tribunal correctionnel de Lyon devant lequel l'accusé a comparu le 10 novembre 1881, l'a condamné à dix mois d'emprisonnement pour abus de confiance.

« Ricard a appelé de cette décision et conformément à ses conclusions, la Cour s'est déclarée incompétente à raison de la qualité de serviteur a gages de l'appelant. C'est en cette qualité que Ricard comparait devant la cour d'assises.

« L'accusé n'a pas subi de condamnation antérieures. »

Ricard a été condamné à un an de prison et 500 francs d'amende.

BOURSE DE PARIS

Du 27 février 1882

3 0/0 Franç..	83 07	Union génér.	...	..
3 0/0 Amort.	83 07	Crédit de Fr.	...	..
3 0/0 Id. n.	.. ..	Foncièrelyon	497	..
5 0/0 Franç..	115 10	Banque otto.	690	..
5 0/0 Italien.	85 70	Banq. autric.	472	..
3 0/0 Esp. ex.	.. ..	Banq. hongr.	425	..
5 0/0 Turc...	.. ..	Autrichien...	632	..
6 0/0 Egyp. 77	... ..	Lombard....	275	..
B. de France	5150 ..	Saragosse...	507	..
Crédit foncier	1507 ..	Nord-d'Esp.	565	..
Crédit mobil.	582 ..	Suez.....	2300	..
Crédit lyonn.	755 ..	Paris-L.-M.	1660	..
Mobilier esp.	577 ..	Consolidés ..	100	..

BOURSE DE LYON

Du 27 février 1882

3 0/0 Franç..	83 ..	Suez.....	2750	..
3 0/0 Amort..	83 30	Foncière lyo.	500	..
3 0/0 1881 am.	.. ..	Ville de Lyon	91	25
5 0/0 Franç..	115 ..	Vil. Paris 69.	399	..
5 0/0 Italien.	85 90	Vil. Paris 75.	512	..
Dette turque.	10 85	Rhône-et-L..	...	..
Dette Egypt.	... ..	Croix-Rous..	...	..
Mobilier fran.	... ..	Domb. S.-E..	365	..
Crédit lyonn.	750 ..	Gaz de Lyon.	...	..
Union génér.	... ..	Gaz S.-et-L.	...	..
B Lyon-Loire	... ..	F. Terrenoire	...	..
Mobilier esp.	... ..	L'Horme....	...	..
Banque otto.	690 ..	Le Creusot..	1540	..
Pays autrich.	465 ..	Acier. Marin.	...	..
S. Lyonnaise	640 ..	Mines Loire.	220	..
P.-L.-M.....	.. ..	Montrambert	860	..
Chemins aut.	635 ..	St-Etienne...	248	..
Lombard....	275 ..	Rive-de-Gier	62	..
Saragosse...	505 ..	Roche-Firm.	...	..
Nord-d'Esp.	575 ..	Cie Abattoirs	...	..

DÉPARTEMENTS

RHONE

UNE FEMME COUPÉE EN DEUX

Saint-Jean d'Ardières. — Un horrible accident est venu hier matin jeter la consternation et le deuil dans une famille de cette commune.

La veuve Rochard, domiciliée à Belleville, se rendait vers 6 heures du matin à l'église de la commune. Au moment où elle traversait le passage à niveau de la ligne P.-L.-M., un train de marchandises arrivait sur elle, marchant à la vitesse réglementaire.

Le garde barrière lui cria vainement de se sauver; soit distraction, soit par suite de la violence du vent, elle n'entendit rien.

La lourde machine du train la renversa et lui passa sur le corps, qui fut coupé en deux tronçons.

Ces tristes débris ont été recueillis et transportés au domicile de la victime.

LOIRE

Saint-Etienne. — Il a été versé à M. le maire de St Etienne :

200 fr. 15 c., produit d'une quête faite le le mardi-gras, au profit des enfants pauvres des écoles communales, par un groupe de six jeunes gens.

4 fr. 10, produit d'un concert donné le Mardi Gras, également au profit des pauvres, dans la salle du café du Tir de Bel Air.

Le maire adresse ses remerciements, — au nom des pauvres, nous y joignons les nôtres, — aux organisateurs de ces quêtes et à toutes les personnes qui ont bien voulu y participer.

Les bureaux de l'*Union Générale* ont été ouverts ce matin lundi, pour la remise des titres en dépot et le règlement de quelques opérations qui étaient restées en suspens lors de la fermeture.

GRAVE ACCIDENT

Un grave accident est arrivé hier, à 2 h. 1[2 du soir, à St-Genest-Malifaux.

Mlle Maria Desgaches, âgée de 20 ans, fille de l'aubergiste dont l'établissement est situé à l'entrée de ce bourg, voulant, comme de coutume caler les roues d'une voiture lourdement chargée de bois qui s'était arrêtée devant l'auberge, a été pressée contre le mur de la maison par suite d'un mouvement de recul de l'attelage et a eu la partie supérieure de la cuisse complètement broyée.

La blessure est des plus graves, et les jours de cette malheureuse jeune fille sont en danger.

GRAND-THÉATRE

Demain mardi, représentation extraordinaire *au bénéfice des pauvres.*

On donnera les *Dragons de Villars,* opéra comique en trois actes, avec le concours de MM. Charles Laurent, premier ténor des théâtres de Leege et Dijon; Flachat, baryton, et Poncet, trial.

Nous espérons que cette soirée aura un double succès; succés pour les excellents artistes qui en feront les frais; succès d'argent pour les pauvres.

Le Comité fédéral du parti ouvrier français de la région de l'Est, invite tous les citoyens et citoyennes à participer au vin d'honneur qu'il organise pour l'anniversaire du 18 mars 1871. Le prix est de un franc par personne.

Nous espérons, citoyens et citoyennes, que vous voudrez bien honorer de votre présence l'acte de souvenir que nous offrons aux martyrs et aux victimes des sbires, partisans du *statu quo.*

On peut se faire inscrire chez les citoyens Dalmais, rue de la Bourse, 5; Angénieux, rue de l'Ile, 33; Praire, rue de la Chance-Maison-George, et au groupe de la jeunesse prolétarienne, rue Saint-Jacques, 33, au fond de la cour, le samedi, de 8 heures à 10 heures du soir.

Pour la Commission :
MOUNIER.

ENTERREMENT CIVIL

L'enterrement civil du citoyen Jean-Baptiste Legat, décédé ce matin à l'âge de 58 ans, aura lieu demain mardi, à 4 heures et demie du soir.

On se réunira rue de la Montat, 81, pour se rendre ensuite directement au cimetière du Soleil.

SUBVENTION

Saint-Chamoud. — Par décision du 30 janvier dernier, monsieur le ministre de l'instruction publique a accordé à la ville de Saint-Chamond un secours de 10,000 fr. pour complément de l'installation de l'école primaire supérieure professionnelle de garçons de notre ville.

INCENDIE

Rive-de-Gier. — Cette nuit dernière, un incendie s'est déclaré avec une violence extrême, dans un chalet inhabité, situé à 20 minutes de Rive-de-Gier, au lieu dit aux Grandes-Flaches.

Cette construction a été complètement la proie des flammes.

Les pertes sont évaluées à 2.000 fr., le propriétaire n'étant assuré à la compagnie du Soleil, que pour une somme de 1.200 fr.

Cet incendie serait dû à la malveillance, et, ce matin, à la première heure, M. Grenier, commissaire de police, s'est rendu sur le lieu du sinistre et a commencé une enquête, qui espérons-le, amènera la découverte de cet acte criminel.

ISÈRE

RÉCEPTION A LA PRÉFECTURE

Grenoble. — M. le Préfet recevra mercredi à 9 heures du soir, sans cérémonie.

COUR D'ASSISES

La cour d'assises de l'Isère a condamné à *5 ans de prison et 5 ans de surveillance* les nommés J.-B. Brotel, âgé de 25 ans et Pierre Brunet, âgé de 24 ans, accusés d'avoir le 2 et le 3 novembre dans la soirée, entrainé à l'Ile-Verte deux personnes qui se trouvaient à Grenoble pour leurs affaires, et après les avoir terrassés, leur avoir enlevé tout l'argent qu'elles possédaient.

M. Pacoret soutenait l'accusation.

MMes Milanta et Aurel présentaient la défense des accusés.

M. Robert, chef de bataillon au 50e de ligne, est nommé au commandement du bureau de recrutement de Vienne, en remplacement de M. Rabatel, dont la démission est acceptée.

Vienne. — Nous apprenons que M. Giraud, huissier, au Péage-de-Roussillon, a été, dimanche matin, victime d'un douloureux accident.

Il ramenait chez lui un jeune cheval qu'il venait de faire ferrer quand tout à coup l'animal ayant pris peur, lui envoya un coup de pied qui lui cassa la cuisse gauche.

La représentation de Mme Marie Sasse est fixée au jeudi, 2 mars.

Grands-Lemps. — Depuis quelques temps, la Cie P.-L.-M. fait tous les dimanches, entre Saint-André-le-Gaz et Grenoble, un train spécial, n° 305, pour les ouvrières en soie voyageant aux conditions d'un tarif spécial.

Hier, le train partit de St André-le-gaz à 6 h. 35 du soir. A la gare du Grand-Lemps, une des ouvrières descendit du train croyant qu'il y avait quelques minutes d'arrêt, mais lorsqu'elle revint, le train était en marche; elle voulut y monter, bien qu'on le lui défendit.

En montant sur le marche-pied, elle fut entrainée et tomba si malheureusement sous les roues qu'elle fut broyée.

Son cadavre fut relevé dans le plus triste état

Ce funeste accident a vivement impressionné le personnel de la gare et la population si paisible du Grand-Lemps,

CONDITION DES SOIES DE LYON

Bulletin du 27 février 1882

Nombre	Sortes	France	Espagne	Piémont	Italie	Brousse	Syrie	G. V. S.	Bengale	Chine	Canton	Japon	Poids.
47	Org.	18	»	4	8	2	1	»	3	3	1	7	4230
43	Tra.	4	»	1	8	»	»	»	»	14	5	11	3130
59	Grè.	13	5	»	10	4	7	»	»	15	2	3	4513
15	Div.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
15	Bob	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	Lai.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
179		35	5	5	26	6	8	»	3	32	8	21	11912
	BALLOTS PESÉS												
»	Org.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
3	Tra.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3	195
65	Grè.	»	1	»	2	2	1	»	»	51	4	4	3250
»	Div.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
68		»	1	»	2	2	1	»	»	51	4	7	3445

Ballots condit. depuis le 1er du mois. 2936
Ballots pesés depuis le 1er du mois.. 1788

ENTERREMENTS CIVILS

Aujourd'hui mardi 28 courant, à 10 h. 3[4, auront lieu les funérailles du citoyen

Joseph EIMIN

ex-légionnaire de la 3e Cie du Rhône

Le convoi partira du domicile mortuaire, rue Ferrandière, 42, pour se rendre directement au cimetière de Loyasse.

Demain mercredi 1er mars, à 5 heures du soir, auront lieu les funérailles du citoyen

Guillaume BÉRAUD

Le convoi partira du domicile mortuaire, rue d'Avignon, 2, pour se rendre directement au cimetière.

BULLETIN OUVRIER

Syndicat des mécaniciens et similaires. — Toute la corporation des mécaniciens et similaires, les chaudronniers en cuivre sont convoqués à une réunion publique aujourd'hui mardi 28 février, à 8 heures du soir, salle de l'Elysée, rue Basse-du-Port-au-Bois, 11 (Guillotière).

ORDRE DU JOUR :

Lecture des rapports sur la situation de la grève.

Pour le Syndicat,
MARDON, MARCHAND, GIRAUD cadet, MACHON, CHARLEUX, RENDU.

⁂

Chambre syndicale des ouvriers maçons du département du Rhône. — Tous les adhérents en retard de leurs cotisations sont priés de se mettre à jour le plus tôt possible. A défaut, on se verra forcé d'appliquer l'article 14 de ses statuts.

On reçoit les nouveaux adhérents tous les mardis, de 8 à 10 h. du soir, au siège social rue Villeroi, 18.

Avis. — Tout le syndicat est convoqué pour mardi 28 février, à heures du soir. (Urgence.)

Le secrétaire, L. MADEBÈNE.

⁂

Ouvriers passementiers. — Nous rappelons aux ouvriers passementiers à la barre et à la main d'avoir à s'organiser en groupe le plus tôt pour l'élection à la prud'homie, et envoyer leur délégué tous les jeudis à 8 heures du soir et dimanches à 10 heures du matin, chez M. Célérier, rue Ste-Elisabeth, 108.

La Commission exécutive.

⁂

Charpentiers. — La commission convoque toute la corporatiou pour une réunion privée qui aura lieu aujourd'hui mardi, 28 courant, à 8 heures précises du soir, chez M. Célérier, rue Sainte-Elisabeth, 108.

Ordre du jour : Distribution des listes de souscription.

Pour la Commission :
Le président, FERRAD. *Le secrétaire,* MOYNE.

⁂

Ebénisterie. — Tous les adhérents à la Chambre syndicale, en retard de leurs cotisations, sont priés de les régulariser au plus tôt, sous peine de se voir appliquer quer l'article 57 des statuts.

Le syndicat siège tous les mercredis, de 8 à 10 heures du soir chez M. Célérier, rue Sainte-Elisabeth, 108.

L'on reçoit les nouveaux adhérents aux mêmes jours et heures sus-désignées.

Pour le Syndicat,
Le Trésorier, J. GABRY.

⁂

Ouvriers cordonniers. — Extrait du procès-verbal de la séance du 27 février :

Environ 500 citoyens assistent à la séance.

Rapport des délégués envoyés à la campagne; le citoyen Gadoux, délégué d'Heyrieux, affirme les sentiments de solidarité de la campagne. Une tentative de désorganisation est faite par un contre-maître.

Les citoyens Dumont, Gadoux, Lenoir combattent cette tentative.

L'assemblée, par un vote unanime, affirme sa solidarité avec la campagne.

Organisation du syndicat en sections; nomination de la Commission exécutive.

Président, Dessemont; secrétaires, Lenoir, Pizau, trésoriers, Chamontet et de Prutre.

Les communications pour le syndica doivent être adressées au secrétaire Coutaret-Lenoir, grande rue de la Guillotière, 207.

Le président, DESSEMOND.

⁂

Ouvriers boulangers. — Tous les adhérents de la chambre syndicale sont informés que la réunion générale trimestrielle, article 24, chapitre VI des statuts, aura lieu jeudi 2 mars; à quatre heures précises du soir, au siège de la société chez M. Dumas, rue Stella, 12.

On reçoit les nouveaux adhérents.

ORDRE DU JOUR :

Compte rendu du bureau. — Rapport de la commission de contrôle. — Nomination par moitié du conseil d'administration.

Le secrétaire, J. TRILLAT.

⁂

Chambre syndicale des Ouvrières lyonnaises. — Nous rappelons aux patrons ainsi qu'aux ouvrières que le bureau pour offres et demandes d'emplois est ouvert tous les jours de 1 h. à 4 h., rue Duguesclin, 123, au premier.

On demande de suite des apprenties devideuses, des ouvrières préparéuses et des apprenties pour la chaussure.

CRÉDIT LYONNAIS

FONDÉ EN 1863

Capital : 200 Millions

Réserves : 80 Millions

SIÈGE SOCIAL A LYON

Le CREDIT LYONNAIS bonifie en ce moment

5 % aux bons à échéance, à 2 ans.
4 % id. id. 18 mois
3 % id. id. 1 an
2 1/2 0/0 d. id. 6 mois
2 % id. id. 3 mois
1 % à l'argent remboursable à **VUE**

SOCIÉTÉ STÉPHANOISE

DE DÉPOTS ET DE COMPTES COURANTS ET DE CRÉDIT INDUSTRIEL

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 20 MILLIONS

St-Etienne, rue de Foy, 3

OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ

Ouvertures de comptes de chèques à disponibilité. — Délivrance de bons à échéance fixe. — Ouvertures de comptes courants. — Paiement et encaissement des effets de commerce. — Délivrance de lettres de crédit. — Avances sur titres. — Dépôts de titres, encaissement de coupons, versements sur appel de fonds, souscriptions.

Ordres de Bourse.

Service spécial pour la Caisse de Reports.

Dépuratif du sang et des humeurs. Sirop de Bochet du Serpent de Lyon, *32, rue Lanterne.*

CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS

SOCIÉTÉ ANONYME

Capital : 120 millions de francs

Siège social, 16, rue Le Peletier, Paris

Les bureaux de la succursale du **CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS,** à Lyon, sont transférés

Rue de la République, 19

Angle de la rue de la Bourse

BUREAUX AUXILIAIRES :

A. *Boulevard de la Croix-Rousse, 159.*
B. *Place du Pont, 3, Guillotière.*

Éviter les Contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

VOS CHEVEUX ne tomberont plus si vous avez le soin de vous servir de la **Pommade cheveuline Ramognino** qui en favorise la croissance, les fait repousser lors même que le bulbe aurait été désorganisé. On voit journellement les cheveux repousser à flots chez les personnes qui font usage de la **Pommade cheveuline** pour leur toilette, elle fait disparaitre les pellicules grasses et farineuses de la tête tout en donnant de la souplesse et du brillant à la chevelure qu'elle parfume agréablement. — Le pot, 2 fr., le demi-pot, 1 fr. 25. Envoi contre timbres-poste, 30 cent. en sus. — Dépôt à Lyon, Bunoz, pharmacien place St-Pierre, 1 ; à Montélimar, Brun, pharmacien ; à Saint-Etienne, pharmacie Delpy.

Cafards, Insectes, Fourrures, Lainages, etc. — **Foudroyante du Serpent,** rue Lanterne, 32.

A PROPOS DU CAFÉ

A NOS LECTRICES

Un conseil, par exception. facile à pratiquer

C'est toi, divin café, dont l'aimable liqueur
Sans altérer la tête, épanouit le cœur,
A peine j'ai senti ta vapeur odorante,
Soudain, de ton climat la chaleur pénétrante
Réveille tous mes sens sans trouble et sans [cahos,
Mes pensers, plus nombreux, arrivent à [grands flots
Mon idée était triste, aride, dépouillée,
Elle rit, elle sort richement habillée,
Et je crois du génie éprouvant le réveil
Boire dans chaque goutte un rayon de soleil.

DELILLE.

A la lecture de ces admirables vers, il me semble, chères lectrices, voir vos narines se gonfler de plaisir, votre langue et votre palais délicieusement s'humecter, vos lèvres roses s'arrondir en un cercle charmant pour aspirer à pleins poumons le suave arôme qui réjouit le cœur du pauvre comme du riche et vient répandre dans toute notre économie une sensation de bien-être inexprimable. Car il n'y a pas à le nier, depuis que par la faute de notre première mère, le genre humain a été arraché aux délices du paradis terrestre, vous n'avez pas dégénéré ; vous êtes gourmandes, *de bonnes choses, s'entend.* Etes-vous cause si la nature vous a faites si frêles et si délicates ? Etes-vous cause si elle vous a rendues beaucoup plus sujettes que nous aux influences de température et d'alimentation ? N'est-il donc pas tout simple que le goût et l'odorat se ressentent chez vous de la sensibilité exquise de vos organes et que ce qui est un défaut pour l'homme soit pour vous une qualité de plus ajoutée aux mille attraits à l'aide desquels vous savez si bien nous intéresser et nous plaire. Hélas, cette sensibilité qui vous fait ressembler à des fleurs que le moindre souffle fait pencher sur leur tige, de quels troubles dans les fonctions digestives, de quelles indispositions de toute sorte n'est-elle pas la cause ? Une de ses conséquences les plus communes est de provoquer chez la jeune femme et surtout la jeune fille des grandes villes une perte quelquefois complète d'appétit, des tiraillements d'estomac, des vomissements, des maux de tête, des vertiges, des palpitations de cœur, enfin un allanguissement général des forces physiques. Tous ces effets réunis proviennent d'une fluidité anormale du liquide sanguin et constituent ce que la science dans son langage imagé appelle la chloro-anémie. Pour prévenir et combattre cette maladie qui fait le désespoir de vos familles, il est une substance dont les vertus viennent puissamment aider à sa guérison. Cette substance se nomme le quinquina. Malheureusement, l'amertume qui la caractérise vient placer entre elle et le malade qui l'emploie un obstacle souvent infranchissable. Grâce aux recherches intelligentes d'un pharmacien de notre ville, cet obstacle aujourd'hui n'existe plus. En ajoutant au quinquina et à l'extrait de malt unis aux principes aromatiques du cacao, de la vanille et de l'écorce d'orange les propriétés de la graine merveilleuse dont l'infusion accélère le pouls, stimule le cerveau sans l'échauffer, facilite la digestion, diminue la transpiration et fortifie le système nerveux. M. Bertrand a fait du vin qui porte son nom une boisson que n'eussent pas dédaignée les dieux de l'Olympe. Aussi, chères lectrices, au cas où les symptômes que je vous ai signalés plus haut se manifesteraient chez vous, ne saurais-je mieux faire que de vous conseiller le vin Bertrand comme le spécifique le meilleur que vous puissiez leur opposer.

VÉRITABLE

EAU DE BOTOT

Unique Dentifrice approuvé par

L'ACADÉMIE DE MEDECINE DE PARIS

POUDRE de BOTOT

Dentifrice au Quinquina

ENTREPOT A PARIS : 229, RUE St-HONORÉ

Dépôt : 18, boulevard des Italiens et chez les principaux commerçants

GUÉRISON radicale des **Maladies de la peau, dartres, eczéma,** des affections récentes et anciennes, par l'**Extrait de Salsepareille** de la pharmacie LANGLADE, rue Thomassin, 8. — *Consultations gratuites tous les jours.*

HYGIÈNE DU TEINT

Eclaircir le teint, polir la peau du visage, la raffermir si son tissu se relâche, et, par là, effacer ou retarder les rides, tel est le problème que résout, depuis trente-deux ans, le **Lait anthéphélique** ou **Lait Candès.**

Employé selon le cas (il y a une instruction), le lait dissipe, masque de grossesse, taches de rousseur, son, lentilles, hâle, efflorescences, gerçures, boutons, rougeurs, rugosités et autres altérations de la peau du visage qu'il rend et conserve claire, ferme et unie, coupé de trois quarts d'eau : c'est la meilleure des eaux de toilette.

CANDÈS et Cie, boulevard St-Denis, 26, et chez les parfumeurs et coiffeurs.

HERNIES Guérison sûre, sans aucun remède par les bandages perfectionnés **Laurent PUY,** bandagiste, *Rue de la Barre, 5, Lyon.*

Huitième Année

LE COURRIER DU COMMERCE

Journal des Halles & Marchés

Donnant le cours des Grains, Farines, Vins, Spiritueux, Sucres, Cafés, Huiles et Produits divers.

Nous attirons tout particulièrement l'attention des Marchands de Grains, Farines, Meuniers, Grainetiers, Boulangers et Epiciers, sur

LE COURRIER DU COMMERCE

Paraissant à Lyon

Le Jeudi et le Dimanche

Il donne le cours exact des Blés, Farines et autres céréales de tous les pays.

Il possède de nombreux correspondants dans tous les principaux centres de production de France et de l'Etranger, dont il publie dans chacun de ses numéros un compte-rendu

Toutes les Informations du *Courrier du Commerce* sont puisées aux meilleures sources et présentées avec la plus scrupuleuse impartialité.

On s'abonne en adressant un mandat-poste de 15 francs, à M. A. GODARD, propriétaire-gérant, Rue de Bonnel, 2, angle du Quai de la Guillotière, Lyon.

Nous engageons vivement les personnes qui s'occupent d'agriculture et qui tiennent à être au courant de tout ce qui s'écrit et se fait au sujet de la vigne, de s'adresser à la

GAZETTE

AGRICOLE & VITICOLE

journal paraissant tous les dimanches et qui a été choisi par le comité d'études et de vigilance pour la destruction du phylloxera dans le département du Rhône, pour la reproduction de tous ses documents, rapports, procès-verbaux, etc., etc.

On s'abonne au bureau du journal, à Lyon, rue Mulet, 18.

Prix : **8 francs** par an

LANGUE ANGLAISE

M. MOLL, Professeur

LYON rue d'Algérie, 20 — 31e Année,

L'ÉCHO VINICOLE

Organe de la production et du commerce des Vins

PARAISSANT A LYON, LE DIMANCHE

Ce journal se recommande au commerce des vins et spiritueux par l'exactitude et l'importance des renseignements qu'il publie chaque semaine de tous les principaux centres vinicoles.

Prix de l'abonnement : **10 fr.** par an.

Adresser les demandes d'abonnement à M. A. GODARD, administrateur-gérant, quai de la Guillotière, 6, et rue de Bonnel, 2, à Lyon.

MALADIES DES FEMMES

Les dérangements et l'affaiblissement du système nerveux, sont radicalement guéris dans le plus grand nombre de cas, par l'emploi seul de la **Ceinture PUY-LAURENT,** bandagiste, *5, rue de la Barre, Lyon.* Utile grossesse et suites de couches.

OCCASION EXCEPTIONNELLE

A LOUER le local de la **Pharmacie Bertrand,** *12, rue Confort,* qui sera transférée, fin février, pour cause d'agrandissement, *place de la République, no 55.* — Prix de la location, comprenant rez-de chaussée et entresol, **1,700** fr. 6 ans de bail. A céder, à de très bonnes conditions, l'installation du gaz, compteur et divers agencements.

On trouvera dans la nouvelle officine tous les articles accessoires à la pharmacie, la médecine et la chirurgie, ainsi que tous les médicaments anglais et italiens les plus employés, entre autres : le seul véritable Sirop Ernest Pagliano, seul et unique successeur de Jérôme Pagliano ; les Pilules de Morison, le Tamarin Erba, les Pastilles indiennes du docteur Wilson.

MAISON D'ACCOUCHEMENT

TENUE PAR

Mme Vve YVERNAT

3, rue Vieil-Renversé (St-Georges) angle de la rue du Doyenné, Lyon

Pension pour les **Dames enceintes**
Chambres indépendantes
Soins intelligents et discrétion
Consultations
Prix Modérés
Connait l'Allemand

Le Directeur-Gérant, TONY LOUP

Lyon. — Imprimerie du *Réveil Lyonnais* rue des Marronniers, 8

Acquisition

Mme veuve Dunand ayant acquis de M. Charvin le fonds d'épicerie qu'il exploitait rue d'Ivry, 10. Réclamer dans les dix jours sous peine de forclusion.

BON FONDS DE CHAPELLERIE

A céder à l'amiable

S'adresser à M. Deininger, montée Saint-Sébastien, 18.

SANS INJECTIONS NI MERCURE
Dr PEILLON, guérit rapidement
MALADIES SECRÈTES
Consultations tous les jours, de 3 à 5 h. ; gratuites de 5 à 7 h.
Rue Cuvier, 15, Lyon
CORRESPONDANCES

A CÉDER

PATISSERIE

Centre de Lyon. — Prix avantageux. — Facilités de paiement. On traite directement avec le vendeur. — S'adresser ou écrire à l'Agence V. Fournier, 14, rue Confort, sous le no 2454.

Fs DIEN, Tailleur

7, Rue Mortier, 7.

Tailleur à Façon

Réparations en tous genres

CORSETS sans Mécaniques

brevetés, dispensant de toutes ceintures

NAUDE

32, rue de l'Arbre-Sec, LYON

60 ans de succès

BAUME détruisant vite et sans danger tous les cors aux pieds. Dépôt à Lyon chez le concierge du Palais-du-Commerce, place de la Bourse.

AVIS L'ELIXIR BARBERON remplace les liqueurs de table les plus recherchées et constitue le meilleur ferrugineux. Il active la digestion et fortifie le sang. — Dépôt : pharmacie Auguet, 8, rue Thomassin, Lyon.

GUERISON RADICALE et en peu de jours des maladies récentes ou anciennes par les CAPSULES QUET. Traitement facile à suivre en secret, même en voyage. INJECTION QUET hygiénique, préservatrice et infaillible dans les cas anciens S'adresser, à Lyon, à la pharmacie de Ph. QUET, rue de la Préfecture, 5. Dépôt à St-Etienne pharm. DIDIER, rue de la République, 5.

VOULEZ-VOUS guérir votre rhume, prenez le *Réglisse homéopathique* du dr **Schismann,** 90 c. la boite de 100 grammes : Dépôt : 45, rue de la République, pharmacie des Terreaux et toutes les pharmacies.

MADAME STÉPHANIE

Prédit l'avenir par les cartes et les lignes de la main, rue des Capucins, 1, au 1er.

A VENDRE
ou à Louer

BELLE PROPRIÉTÉ

CLOSE DE MURS

Comprenant Pré, Jardin, Vigne et Maison d'un étage

Située à Brindas, hameau du Gourd

S'adresser à M. BENOIT, au Gourd.

UN JEUNE HOMME

COMPTABLE

ayant voyagé pour fabrique de liqueurs, désire une place dans une maison de commerce. — S'adresser aux initiales AC 225, poste-restante (Bellecour). Bonnes références.

IMPUISSANCE et STÉRILITÉ de la femme traitées par le docteur égyptien St-Charles, à Genève. Nombreuses attestations. Ecrire franco et joindre timbre 25 c. pour recevoir conditions et prix.

PILULES DE FAMILLE

purgatives, dépuratives, antibilieuses, antiglaireuses et déconstipantes. Purgatif sans rival, une ou deux en mangeant. Prix : 3 fr. et 2 fr. — Pharmacie Barraja, cours Lafayette, 115, Lyon.

Mlle CHEVALLIER

Sage-Femme de 1re Classe

tient des pensionnaires, rue de l'Arbre-Sec, 31, au 1er.

LYON

J'OFFRE de faire gagner au moins 12 fr. par jour, sans quitter son emploi, et 30 fr. en voyageant, pour faire connaître un article unique sans précédent, très sérieux. S'adresser à M. de Boyères, 59, rue Boileau, Paris. Joindre un timbre pour la réponse.

INJECTION BARRAJA

vraie infaillible

Seule et unique au monde guérissant les maladies secrètes les plus invétérées. — Prix, **4 fr.**

Cours Lafayette, 115, Lyon

20 Centimes le rouleau et au-dessus ; grande concurrence de papiers peints Nouveaux arrivages de marchandises pour 1882 à des prix inconnus. *Magasin rue Hippolyte-Flandrin, 19,* près rue d'Algérie. Envoi de cartes échantillons sur demande au dehors. Avis à MM. les entrepreneurs en bâtiments et propriétaires. GROS et DÉTAIL.

LEÇONS

d'Italien, d'Allemand et d'Espagnol

Prix modérés. — S'adresser à l'Agence Fournier, rue Confort, no 14, sous le no 1216.

Mme HERMANN Avenir par les cartes, r. Vauban, 51

MAISON DE LA

BELLE JARDINIÈRE

DE PARIS

Succursale à LYON, rue Saint-Pierre, 25

PRÈS DES TERREAUX

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

POUR HOMMES

JEUNES GENS & ENFANTS

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON 1893

AU GRAND BON MARCHÉ

18, Rue de la Barre *(en face le pont de la Guillotière)*

La plus importante Maison de VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS

Pour hommes et jeunes gens, **PARDESSUS DOUBLE FACE, belle ratine, 17 fr.**

CHAPELLERIE

Maison RIVIER sœurs

Fondée en 1842

43, rue Centrale, et rue de l'Hôtel de Ville, 80

Prix Fixes

AGENCE DE PUBLICITE Vor FOURNIER

CORRESPONDANT DE L'AGENCE HAVAS

LYON — 14, Rue Confort — LYON

SUCCURSALE **SAINT-ETIENNE** *6, rue Ste-Catherine*

SUCCURSALE **GRENOBLE** *Passage Teissiere*

Les Annonces & Réclames des Journaux ci-dessous sont reçues exclusivement à l'Agence

Lyon : Progrès — Salut public — Courrier — Décentralisation — Petit Lyonnais — Lyon-Républicain — Nouvelliste — Républicain du Rhône — Réveil Lyonnais — Renaissance — Eclair — Moniteur des soies — Bulletin du Moniteur des Soies — Courrier du Commerce — Echo vinicole — Lyon horticole — Gazette agricole — Monde agricole. — Journal de Médecine vétérinaire et de Zootechnie — Construction lyonnaise.

Saint-Etienne : Mémorial de la Loire. — Moniteur de la Loire. — Journal de Saint-Etienne. — Le Petit Stéphanois.
Roanne : Avenir roannais.
Grenoble : Impartial des Alpes. — Courrier du Dauphiné. Petit Dauphinois.
Vienne : Journal de Vienne.
Bourgoin : Indicateur.

Allevard : Gazette d'Allevard.
Mâcon : Journal de Saône-et-Loire.
Châlon-sur-Saône : Courrier de Saône-et-Loire. — Progrès de Saône-et-Loire
Tournus : Journal de Tournus.
Bourg : Progrès de l'Ain, — Courrier de l'Ain. — Journal de l'Ain.
Trévoux : Journal.
Nantua : Abeille.

Sont reçues aux mêmes Bureaux les Annonces pour tous les Journaux français et étrangers

Agent exclusif des principaux journaux suisses pour le Centre, l'Est et le Midi della France

TRAMWAYS & OMNIBUS DE LYON

Affichage dans les diverses Voitures, Bureaux et Échoppes de la Compagnie

S'adresser, pour traiter, à l'Agence de Publicité V. FOURNIER, 14, rue Confort, LYON

50 pour 100 de REVENU PAR AN

LIRE les MYSTÈRES de la BOURSE

Envoi gratuit par la BANQUE de la BOURSE (Société Anonyme). — Capital : 10 Millions de fr.

PARIS — 7, Place de la Bourse, 7 — PARIS

MAISON PELLERIN-BARDIN

LYON — 41, Cours Morand — LYON

SPÉCIALITÉ DE

COSTUMES D'ENFANTS

Dessins et exécution de Broderies

LINGERIE CONFECTIONNÉE

Trousseaux & Layettes

PILULES BRITANNIQUES

Ces pilules sont purgatives, dépuratives, apéritives, anti-bilieuses, antiglaireuses, fondantes, anti-apoplectiques.

Lire l'instruction qui est dans la boite. N'exigent aucun régime. Les pilules se vendent par boite de 2, 3 et 5 fr., dans toutes les pharmacies.

DEPOT : Pharm. **Baverel,** 10, place du Pont (Guillotière) Lyon

Envoi par la poste

AVIS AUX

MÈRES DE FAMILLE

Une expérience de quinze années et la faveur des principales autorités médicales, sont venues démontrer que pour combattre la présence des vers intestinaux, qui font tant de victimes parmi les chers petits êtres, dont la vie et la santé nous coûtent tant de soins et de sollicitude, aucun vermifuge n'a encore offert des résultats aussi heureux que

LE SAUVEUR DES ENFANTS

Ce précieux remède se trouve chez son inventeur, **Léon BERTRAND,** *12, rue Confort.* — DÉTAIL : Pharmacie MAZADE ET DALOZ, 14, rue d'Algérie. — Pharmacie St-POTHIN, rue Bugeaud, 21. — Pharmacie BASSET, rue St-Alexandre, 9 (St-Just). — Pharmacie BOISSONNET, cours de Brosses. — A GRENOBLE, pharm. Chatrousse et Marcel. — A SAINT-ÉTIENNE, pharm. Seigle, rue de Foy, 4, et dans toutes les bonnes pharmacies.

Prix : 2 fr. 50 cent.

Tony Loup